La lettre d’André Letowski

Mars 2015

Bonjour,

 Le premier domaine d’intérêt que je vous propose se focalise sur ce qui change :

-        Une évolution tout d’abord à long terme, mais déjà très grandement amorcée dans notre société, avec les 2 remarquables volumes du Commissariat Général au Développement Durable « ***Penser autrement les modes de vie en 2030 »***

-        Une évolution récente (2014/2015 comparé à 2011/2014) des créations d’entreprise où 5 activités se démarquent, en progressant tant en non autoentrepreneurs qu’en autoentrepreneurs (notamment les services aux entreprises, la santé/éducation et les HCR), alors que le commerce, les services aux particuliers et la construction chutent.

-        Un regard sur l’évolution des reprises recensées par le Bodacc : entreprises individuelles et TPE en nette baisse depuis 2008, alors que progresse les reprises de « grandes » PME

-        Et bien plus près de nous dans le temps, la conjoncture de ces 3 derniers mois selon Fiducial : un regain modéré d’optimisme, sans changement pour l’emploi et l’investissement

Autre regard, autour de la formation, de  la sensibilisation des jeunes

-        Celui des 16-29 ans sur le système éducatif français, en demande qu’ils soient préparés à leur intégration dans le monde du travail, et que l’école valorise bien plus leurs capacités d’autonomie, de créativité, d’initiative

-        L’impact des sensibilisations/ formations à l’entrepreneuriat à HEC,

-        Le souci des écoles de management de préparer au mieux leurs étudiants à entreprendre

-        L’action d’une structure souvent oubliée, le CNAM entrepreneur(s)

Un autre regard encore sur ce que sont les TPE et leurs dirigeants :

-        Enfin des données chiffrées de cadrage pour situer les TPE qui ne sont pas autoentrepreneurs, et ce à fin 2012  (source INSEE)

-        Et ce qui n’est pas habituel dans mes analyses, le vote des chefs d’entreprise au 1er tour des cantonales : des chefs d’entreprise plus préoccupés que les salariés du fait politique, à l’exception des artisans/commerçants nettement plus en retrait (avec l’aléa de la qualité des catégories CSP pour la fiabilité des résultats)

Enfin deux sous-ensembles d’analyses :

-        L’un consacré aux entreprises de croissance (pourquoi si peu de start up ? document de la  COFACE et encore comment accompagner des entreprises de croissance avec  Raise et Bain&company ), et aux innovants (2 documents du ministère de l’Enseignement et de la Recherche, publiés dans le rapport PME 2014 de BPIFrance)

-        L’autre relatif au financement des TPE (business angels, Afic, crowdfunding), mais aussi émanant de la Médiation du Crédit (bilan 2014) soulignant les difficultés propres aux TPE

Bonne lecture

Analyses et études de mars 2015

*J’ai repéré un certain nombre d’études et d’analyses qui m’ont semblé utiles pour enrichir l’approche de l’entrepreneuriat des TPE et PME et de la création d’entreprise ; j’en ai extrait les éléments qui me semblaient essentiels et nouveaux, en retravaillant par exemple certains tableaux que j’ai voulus plus explicites ou en complétant l’analyse, et si besoin en formulant quelques commentaires. J’ai voulu aussi citer les chiffres qui servent de cadrage à ces thématiques. André LETOWSKI*

Dans ce document :

Création d’entreprise, auto-entrepreneuriat, reprise

* 5 activités manifestent une évolution positive (dont les services aux entreprises, la santé/éducation et les HCR), tant en autoentrepreneurs qu’en non autoentrepreneurs ; cette évolution s’observe tant au cours des 12 derniers mois comparés aux 12 moins antérieurs, qu’aux années antérieures. *Analyse A LETOWSKI à partir des données INSEE*
* 28% des autoentrepreneurs et 14% des non autoentrepreneurs ont moins de 30 ans, soient 76 000 autoentrepreneurs et 49 000 non autoentrepreneurs en 2014, *APCE*
* Le montant moyen des transactions de fonds de commerce s’établit à 189 600€ pour 43 800 établissements repris en 2014; 85% des reprises sont le fait d’entreprises de moins de 10 salariés. Si le montant des transactions est en hausse, le flux des reprises au sein des TPE est en nette baisse au regard de 2008 (19%), mais stable au regard des années de crise *Bodacc/Altares*

Entrepreneuriat, sensibilisation, formation à l’entrepreneuriat

* Un taux de 25% de créateurs d’entreprise parmi les dernières promotions d’HEC Paris : des créateurs dans les services aux entreprises et internet, aux 2/3 avec des associés et pour 39% l’envie d’innover, *HEC Paris*
* L’activité de CNAM entrepreneur(s)

TPE, artisanat, PME

* Le nombre d’entreprises en France, fin 2011, *BPIFrance*
* Les TPE en 2012, nouvelles données de l’INSEE
* Les chefs d’entreprise, au regard des salariés, lors des élections départementales du premier tour, ont manifesté plus d’intérêt pour la campagne, un vote plus fréquent et un vote plus de droite ; parmi ceux-ci, les artisans et commerçants se sont montrés peu intéressés, ont peu voté, ou l’ont davantage fait par mécontentement des politiques ou des actions du gouvernement, *Fiducial/Ifop*

Conjoncture

* Les dirigeants de TPE expriment un sensible regain d’optimisme, sans que cela change quelque chose sur l’emploi et l’investissement ; le propos est plutôt dans l’attentisme, sauf pour les 10-19 salariés*, Fiducial/Ifop*

Développement des entreprises

* Si la France bénéficie d’une population formée, la faible propension au risque, la crainte de compétences insuffisantes, et un financement d’amorçage largement public et peu de type privé, se conjuguent pour produire un flux de start up encore modeste, *COFACE*

Financement, aides financières publiques

* Sur les 2 184 dossiers instruits et clos en 2014 par la Médiation du crédit aux entreprises, le taux de réussite s’est élevé à 58% ; 97% concernent des entreprises de moins de 50 salariés : 1 258 entreprises employant 20 033 personnes ont été confortées dans leur activité, et plus de 370 M€ d’encours de crédit ont été débloqués. *Médiation nationale du crédit*
* Une progression des encours aux TPE d’abord dans les projets immobiliers, puis les investissements et enfin, fort modestement, en trésorerie, *Banque de France*
* 75 réseaux fédérés par France Angels, 4 442 investisseurs individuels, 305 entreprises accompagnées en 2014 ; près de 3 000 emplois concernés directs et indirects, *Business Angels*
* Activité du capital-investissement en 2014 : reprise des investissements (+ 35% / 2013) et rebond des levées tirées par celles de plus de 1 md€ (+24% / 2013),*AFIC/Grant Thornton*
* Crowdfunding : 152M€ de fonds collectés en 2014, 2 fois plus qu’en 2013, dont 58% pour des prêts, 25% pour des dons et 16% pour des participations au capital avec 20 380 projets mis en ligne**,** *Financement Participatif France/Compinnov*
* FSE et FEDER en France, une gestion des crédits peu efficace et coûteuse, un impact des actions insuffisamment évalué, un nombre de priorités retenues trop élevé, trop de gestionnaires et de bénéficiaires, et des conséquences financières lourdes, *Cour des Comptes*

Innovation

* Parmi les bénéficiaires du Crédit Impôt Recherche (CIR), 36% sont des entreprises indépendantes.  Les 1 à 9 salariés sont 37% des bénéficiaires du crédit impôt recherche (CIR) et ont encaissé 5,6% des montants affectés au CIR, en moyenne 53 000€ par entreprise avec un taux de CIR/ montants de dépenses R&D de 31,8%, *BPIFrance/ministére de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche*
* Le concours national a contribué à la création de 1 564 entreprises depuis son lancement en 1999. Les projets accompagnés par les incubateurs publics ont donné lieu pour leur part à 2 529 nouvelles entreprises, *BPIFrance/ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche*

Accompagnement des créations, des TPE et PME

* La forte mortalité des entreprises nouvelles intervient dans la phase de développement (entre 2 et 4 ans après la création) ; les entreprises à forte croissance estiment avoir grandement sous-estimé leur vision stratégique et disposer d’un accompagnement très lié au démarrage, hors l’appui très apprécié des grandes entreprises, *Raise et Bain&Company*

Evolution des marchés et de la société

* L’autonomisation de l’individu, portée par l’évolution des technologies, constitue une tendance lourde de l’évolution des modes de vie ; elle imprègne et transforme l’ensemble des modèles sociaux : la famille, le couple, le travail, l’entreprise, l’éducation. La tendance de fond est celle d’un individu affranchi des modes d’organisation hérités du passé, et revendiquant le pouvoir d’agir directement, *Commissariat Général au Développement Durable*
* « C’est la façon dont l’administration fait appel à des conseils extérieurs qui peut soulever de légitimes interrogations, révélant certaines faiblesses dans l’organisation du travail de l’administration et la mobilisation de ses propres expertises, notamment dans un cadre interministériel. », *Cour des Comptes*

L’emploi, le marché du travail

* En 2012, dans le secteur privé et les entreprises publiques, la rémunération brute mensuelle moyenne des salariés en équivalent-temps plein s’est élevée à 2 874€ et le salaire moyen, net de tous prélèvements sociaux, à 2 157€ ; les TPE affichent des salaires plus modestes (2 353€), mais avec moins de dispersion entre les salaires les plus élevés et les plus faibles, et moins d’écart entre les salaires des femmes et des hommes, *Dares analyses*

La formation, les jeunes

* Les 16-29 ans jugent leur système éducatif : bien pour la transmission des savoirs, moins bien pour l’encouragement à l’autonomie, la créativité et l’initiative : moins bien aussi pour la préparation à la vie active, dont la vie professionnelle, *Agefa PME et Opinion Way*
* Les écoles de management s’impliquent dans la création de valeur par l’innovation, l’émergence et le développement de l’entrepreneuriat, la culture et l’organisation de l’entreprise, *FNEGE*

Etudes, rapports, propositions non commentés :

* Rapport PME 2014, *BPIfrance, mars*

La présente note d’analyse a présenté plusieurs chapitres abordés dans ce rapport, laissant le lecteur redécouvrir ce que les précédentes notes d’analyse ont déjà produit (notamment autour du financement de la TPE et de l’artisanat)

* « Étude des parcours menant au surendettement », *Banque de France, décembre*
* « Observatoire de la performance des PME-ETI, 45éme édition », *Banque Palatine/Opinion Way pour Challenge, mars*
* «  innovations technologiques et performance industrielle globale : l’exemple de l’impression 3D », *rapport 2015-07 du CESE, mars*
* «  Le financement court terme des TPE », *les mini guides bancaires, entrepreneurs N°16, Fédération bancaire française, janvier*
* « Vers l’égalité réelle entre les hommes et les femmes, chiffre clés, édition 2015 », *Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, non daté*
* « Rapport d’évaluation du droit d’information préalable des salariés en cas de cession de leur entreprise » *par Fanny DOMBRE COSTE, députée de l’Hérault, parlementaire en mission*
* « Les fondamentaux du métier d’éditeur : une étude économique pour décrypter et comprendre les dynamiques du secteur de l’édition *», Syndicat National de l'Edition, communiqué de presse du 12 mars*

Création d’entreprise, auto-entrepreneuriat, reprise

5 activités manifestent une évolution positive (dont les services aux entreprises, la santé/éducation et les HCR), tant en autoentrepreneurs qu’en non autoentrepreneurs ; cette évolution s’observe tant au cours des 12 derniers mois comparés aux 12 mois antérieurs, qu’aux années antérieures.

*Analyse André LETOWSKI à partir des données INSEE*

Si l’on observe le nombre total de création depuis 2011/2012 (12 mois, soit de mars 2011 à février 2012), celui-ci a peu varié (indice 100 pour 2014/2015, variant de 100 à 103 pour les années précédentes) ; toutefois le nombre de non autoentrepreneur a plutôt progressé (indice passant de 91 et 96 à 100), alors que celui des autoentrepreneurs régressait (indice passant de 110 et 109 à 100) :

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Nombre cumulé au cours des 12 derniers mois | | | | Indice base 100 en 2014/2015 (12 mois) | | | |
|  | 2011-2012 | 2012-2013 | 2013-2014 | 2014-2015 | 2011-2012 | 2012-2013 | 2013-2014 | 2014-2015 |
| NAE | 258 315 | 244 076 | 264 811 | 268 842 | 96 | 91 | 99 | 100 |
| AE | 298 271 | 302 201 | 275 958 | 273 869 | 109 | 110 | 101 | 100 |
| Total | 556 552 | 546 217 | 540 769 | 542 711 | 103 | 101 | 100 | 100 |
| % AE | 53,6 | 55,3 | 51,0 | 50,5 |  |  |  |  |

*Pour l’analyse des évolutions, le choix des années a consisté à éliminer 2009 et 2010, années de mise en route du régime des autoentrepreneurs, faussant l’observation*.

5 activités manifestent une évolution positive, tant en autoentrepreneurs qu’en non autoentrepreneurs ; cette évolution s’observe tant au cours des 12 derniers mois comparés aux 12 mois antérieurs, qu’aux années antérieures ; *ce sont donc des secteurs en évolution (tout particulièrement tirés par la santé/éducation et les services aux entreprises) malgré la période difficile actuelle*; ils sont 45% des non autoentrepreneurs et 42% des autoentrepreneurs :

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | NAE (base 100 en 2014/2015) | | | | | AE (base 100 en 2014/2015) | | | | | % AE en 2014/2015 | Evol  2000/  2008 |
| Nombre 2014/2015 | Evol \* | 2013-2014 | 2012-2013 | 2011-2012 | Nombre 2014/2015 | Evol \* | 2013-2014 | 2012-2013 | 2011-2012 |
| Transports | 8 052 | +17,9 | 85 | 85 | 86 | 6 876 | +50,8 | 66 | 46 | 39 | 23,0 | +27,8 |
| Activités financières | 12 219 | +10,4 | 91 | 85 | 90 | 2 104 | +3,3 | 97 | 94 | 78 | 14,7 | +64,8 |
| HCR | 20 768 | +9,6 | 91 | 85 | 87 | 8 854 | +9,0 | 92 | 97 | 89 | 29,9 | +56,0 |
| Santé,  éducation | 30 041 | +7,7 | 93 | 86 | 85 | 35 242 | +5 0 | 95 | 92 | 85 | 54,0 | +66,9 |
| Services aux entreprises | 49 567 | +4,0 | 96 | 91 | 96 | 66 820 | +2,1 | 98 | 103 | 105 | 57,4 | +67,4 |

*\*Evolution 2014-2015 au regard de 2013-2014*

*Lecture : en rouge les indices supérieurs à 100 (base 2010-2011) et en bleu, ceux inférieurs à 100*

*En rouge le % d’autoentrepreneur supérieur à la moyenne 2014 de 51,5% et en bleu ceux qui sont inférieurs*

Par contre 3 secteurs d’activité importants en nombre (44% des autoentrepreneurs et 42% des non autoentrepreneurs), très liés au marché des particuliers (services aux particuliers, commerce, construction) sont en chute dans les deux types de création, manifestant une érosion des non autoentrepreneurs au fil des années et une chute importante du nombre d’autoentrepreneurs, après un fort engouement pour ce régime ; ces 3 secteurs font état de taux d’autoentrepreneur plus élevés que le groupe précédent :

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | NAE (base 100 en 2014/2015) | | | | | AE (base 100 en 2014/2015) | | | | | % AE en 2014/  2015 | Evol  2000/  2008 |
| Nombre 2014/2015 | Evol \* | 2013-2014 | 2012-2013 | 2011-2012 | Nombre 2014/2015 | Evol \* | 2013-2014 | 2012-2013 | 2011-2012 |
| Services aux particuliers | 17 368 | -1,1 | 101 | 79 | 77 | 36 244 | -3,6 | 104 | 127 | 132 | 67,6 | +70,0 |
| Commerce | 52 184 | -1,4 | 101 | 99 | 107 | 53421 | -6,0 | 106 | 113 | 113 | 50,6 | +44,3 |
| Construction | 42 995 | -6,1 | 107 | 92 | 97 | 30 048 | -11,3 | 113 | 145 | 139 | 41,1 | +53,2 |

3 autres secteurs manifestent un jeu de balancier entre autoentrepreneurs et non autoentrepreneurs :

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | NAE (base 100 en 2014/2015) | | | | | AE (base 100 en 2014/2015) | | | | | % AE en 2014/2015 | Evol  2000/  2008 |
| Nombre 2014/2015 | Evol \* | 2013-2014 | 2012-2013 | 2011-2012 | Nombre 2014/2015 | Evol \* | 2013-2014 | 2012-2013 | 2011-2012 |
| Info-communication | 10 391 | +12,5 | 89 | 89 | 94 | 16 147 | -6,5 | 107 | 115 | 107 | 60,8 | +16,3 |
| « industrie » | 12 041 | -0,6 | 101 | 80 | 90 | 14 597 | +5,6 | 95 | 114 | 110 | 52,8 | +14,5 |
| Immobilier | 12 216 | -8,8 | 110 | 112 | 134 | 3 516 | +45,0 | 69 | 66 | 77 | 22,3 | +107,3 |

28% des autoentrepreneurs et 14% des non autoentrepreneurs ont moins de 30 ans, soient 76 000 autoentrepreneurs et 49 000 non autoentrepreneurs en 2014

*« La création d’entreprise par les jeunes de moins de 30 ans », APCE, les statistiques en bref, mars*

*Source : essentiellement l’enquête SINE 2010 pour décrire les créations nouvelles et leurs dirigeants.*

24% des français de plus de 18 ans ont entre 18 et 30 ans ; 23% des actifs de moins de 25 ans étaient au chômage au 4éme trimestre 2014.

46% des 18-24 ans et 45% des 25-34 ans ont envie de créer/reprendre un jour une entreprise.

28% des autoentrepreneurs et 14% des non autoentrepreneurs ont moins de 30 ans (soit en 2014,

49 000 non autoentrepreneurs, dont 38% immatriculés au répertoire des Métiers et 76 000 autoentrepreneurs dont 63% à titre principal).

Ce qui les distingue en ce qui concerne le profil de l’entreprise et les moyens dont elle a disposé :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Non autoentrepreneur | autoentrepreneur |
| Activités | Davantage dans la construction, le commerce de gros, l’immobilier, les HCR, la santé, les transports | Davantage les services aux personnes, le commerce de détail, l’info communication, l’éducation, les activités artistiques et récréatives |
| Emploi | 10% sont employeurs (en moyenne, 2 salariés par entreprise) ; 24% envisagent d’embaucher dans l’année, mais 66% cherchent à assurer leur emploi |  |
| Moyens financiers | 46% ont réuni au moins 8 000€ de capitaux initiaux, 26% moins de 2 000€ | 42% n’ont eu besoin d’aucun moyen financier, 37% entre 1 et 1 999€, 16% de 7 à 8 000€ et 5% 8 000€ et plus |
| Apports financeurs | 46% un emprunt bancaire et 11% un prêt d’honneur | 4% un emprunt bancaire et 2% un prêt d’honneur |
| Appui conseil | 22% ont monté seul leur projet ; 53% ont été accompagnés par un proche et 47% par des professionnels | 44% ont monté seul leur projet ; 38% ont été accompagnés par un proche et 22% par des professionnels |
| Développement  A venir | 34% l’envisagent  9% souhaitent arrêter leur activité avant le 5éme anniversaire de leur entreprise | 67% disent vouloir développer ; 23% changer de régime |

Les profils des jeunes dirigeants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Non autoentrepreneur | autoentrepreneur |
| Femmes | 33% | 34% |
| Formation | 44% issus de l’enseignement supérieur, dont 21% de 2et 3émes cycle et 6% de grandes écoles | 42% issus de l’enseignement supérieur, dont 22% de 2et 3émes cycle et 4% de grandes écoles |
| Situation au moment de la création | 34% demandeur d’emploi, 37% salarié avant la création, 14% étudiant, 2% chef d’entreprise | 33% demandeur d’emploi, 43% salarié avant la création, 16% étudiant, 9% chef d’entreprise |
| Pratique parallèle d’une autre activité professionnelle | 15% | 41% |
| Pratique d’une activité différente de celle de la formation | 29% | 46% |
| Motivations | Etre indépendant (71%), goût d’entreprendre (47%), augmenter ses revenus (31%), opportunité (22%), sans emploi (22%), exemple de réussite dans l’entourage (14%), idée nouvelle (12%), seule possibilité d’exercer (10%) | Créer son entreprise (50% ; 72% ne l’aurait pas fait sans ce régime), assurer son emploi (42%), tester un projet d’entreprise (36%), développer une activité de complément (33%), opportunité ponctuelle (23%) |

Le montant moyen des transactions de fonds de commerce s’établit à 189 600€ pour

43 800 établissements repris en 2014; 85% des reprises sont le fait d’entreprises de moins de 10 salariés. Si le montant des transactions est en hausse, le flux des reprises de TPE est en nette baisse au regard de 2008 (19%), mais stable au regard des années de crise.

*« Baromètre des ventes et cessions de fonds de commerce 2014, (bâtiment, commerce, industrie ou services) » Bodacc/Altares mars*

*Sont publiés aux BODACC les transferts de propriété de fonds de commerce par achat, par apport ou par apport partiel d’actifs. La transaction peut porter tant sur un établissement, un droit au bail ou une simple branche d’activité*; *noter que le recensement porte sur les établissements et non les entreprises même si très habituellement* *établissement et entreprise ne font qu’un.*

*Le périmètre d’analyse porte sur l’exploitation de l’ensemble des annonces de ventes et cessions publiées au Bodacc depuis 2008, enrichies de données extraites des bases de données Altares ; il ne prend pas en compte les entreprises artisanales et les professions libérales en nom individuel au moment de la cession.*

2014 est en léger recul au regard de 2013 quant au nombre de fonds de commerce transmis, mais proche de la moyenne enregistrée depuis 2009 (45 228), mais très en-deçà au regard de 2008 (54 023, soit -19%).

La valeur des fonds de commerce a légèrement diminué au regard de 2013 (-0,7%) ; on peut estimer les montants de transaction stables : en légère baisse au regard de la moyenne 2011-2013 (192 819€ soit -1,7%) et en hausse toutefois au regard de la moyenne 2008-2010 (175 509€ soit +8,0%).

Le nombre de transactions a légèrement baissé au regard de 2013 (-1,6%), mais aussi au regard de la moyenne 2009-2013 (-3,2%) ; par contre la baisse est bien plus sensible si l’on compare 2014 à 2008 (-19%).

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | Evol 2014/  2013 | Evol 2014/  2009-2013 |
| Nombre d’établisse-  ments repris | 54 023 | 43 764 | 44 147 | 45 105 | 48 622 | 44 504 | 43 799 | -1,6 | -3,2 |
| Montant moyen  de la transaction | 176 002 | 174 509 | 176 017 | 187 924 | 199 466 | 191 066 | 189 604 | -0,7 | +2,0 |

Noter que 88% des repreneurs 2010 sont toujours en activité 5 ans après (en 2014), un taux déjà observé pour les générations 2008 et 2009

* Le nombre de transactions

Les TPE perdent du terrain depuis 2008 (-21,6% entre 2014 et 2008), un peu moins au regard de la moyenne 2009-2013 (-7,7%), alors que les reprises de 250 salariés et plus ont plus que doublé ; certes, ces entreprises sont peu nombreuses (901 en 2008, 1 952 en 2014, un mouvement amorcé depuis 2012) ; les PME (entre 10 et 249 salariés) ont elles aussi gagné du terrain, notamment à partir de 2012 (mais en baisse au regard de 2008)  :

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Nombre de transactions | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 | Evol 2014/2009-2013 | Evol 2014/2008 |
| Moins de 10 salariés\* | 37 424 | 38 885 | 42 184 | 40 932 | 41 168 | 39 519 | 47 736 | -7,7 | -21,6 |
| De 10 à 249 salariés | 4 423 | 3 946 | 5 350 | 3 481 | 3 012 | 3 685 | 5 387 | +31,1 | -17,9 |
| 250 salariés et plus | 1 952 | 1 673 | 1 088 | 642 | 567 | 560 | 901 | +115,5 | +116,6 |
| Ensemble | 43 799 | 44 504 | 48 622 | 45 105 | 44 147 | 43 764 | 54 023 | -3,2 | -19,0 |

\*ce poste est le plus incertain : entre 2008 et 2011, il s’agit du cumul des moins de 3 salariés et des 3 à 9 salariés ; ensuite il s’agit du cumul des sans salarié, des transmissions dont le nombre de salarié est inconnu et les 1 à 9 salariés

Les reprises d’entreprises individuelles ont beaucoup chuté (-144% au regard de 2008), celles en SARL ont moins chuté (-31,4%), alors que les SA et SAS ont fortement progressé (+258%) :

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Nombre de transactions | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 | Evol 2014/2009-2013 | Evol 2014/2008 |
| SARL | 23 077 | 25 917 | 30 428 | 29 767 | 28 079 | 27 028 | 33 655 | -18,3 | +31,4 |
| SA et SAS | 13 746 | 10 629 | 8 901 | 4 900 | 3 844 | 3 344 | 3 835 | +117,4 | +258,4 |
| Entreprises individuelles | 5 549 | 6 207 | 7 380 | 8 971 | 9 872 | 10 175 | 13 510 | -34,9 | -59,0 |
| Autres | 1 427 | 1 751 | 1 913 | 1 647 | 2 352 | 3 177 | 3 023 | -34,7 | -52,8 |
| Ensemble | 43 799 | 44 504 | 48 622 | 45 105 | 44 147 | 43 764 | 54 023 | -3,2 | -19,0 |

Certains grands secteurs d’activité ont nettement progressé entre 2014 et la moyenne 2011-2013 telles les activités finances et assurances (+19%), et les services aux entreprises (+17,7%), alors qu’ont beaucoup régressé les services aux personnes, les HCR et les transports, à comparer à une régression moyenne de 5% :

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Finances  assurances | Services  entreprises | Information  communication | Commerce | Industrie | Construction | Transports | HCR | Services  Particuliers |
| Nbre reprises 2014 | 602 | 3 755 | 643 | 12 804 | 4 011 | 3 435 | 691 | 11 534 | 2 700 |
| Evol 2014/2011-2013 | +19,0 | +17,7 | +15,6 | -5,3 | -6,0 | -9,2 | -13,3 | -15,9 | -21,0 |

* Les montants moyens de transaction

Les TPE ont connu les montants moyens les plus faibles, les sans salarié (et celles dont le nombre de salarié n’est pas connu) affichent entre 2014 et la moyenne 2010-2013 la plus forte hausse (+6,8%, mais ce chiffre intègre celles dont l’effectif est inconnu), alors que les employeurs de 1 à 9 salariés font état d’une baisse de 7,8% *(doit-on estimer qu’une partie de ce groupe figure dans les effectifs inconnus, cela est vraisemblable ?),* tout comme les entreprises de 250 salariés et plus :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Sans salarié  Ou nombre inconnu | 1 à 9 salariés | 10-249 salariés | 250 salariés et plus | Ensemble |
| Montant moyen en € | 165 266 | 174 336 | 379 673 | 437 939 | 189 604 |
| Evol 2014/moyenne 2010-2013 | +6,8 | -7,8 | +2,4 | -8,1 | +5,2 |

Ce sont par contre les SA et SAS qui ont connu les baisses les plus fortes :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Catégories juridiques des acheteurs | Entreprises individuelles | SARL | SA et SAS | Autres |
| Montant moyen en € | 89 771 | 174 263 | 259 746 | 341 009 |
| Evol 2014/moyenne 2010-2013 | -11,3 | -0,9 | -22,0 | -10,4 |

Les montants moyens s’étirent selon les activités entre l’hébergement (326 171€ en 2014) et la coiffure (56 556€) ; les plus en chute entre 2014 et la moyenne 2010-2013 sont les activités de location, le commerce/réparation auto, la coiffure et les cafés :

Ne sont reprises ici que les activités ayant au moins de l’ordre de 500 reprises en 2014

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Hébergement | Services techniques  Aux entreprises | Activités de  Location | Boulangerie  Pâtisserie, charcuterie…. | Commerce  Sports, loisirs | Café | Commerce  habillement |
| Montant moyen 2014 | 326 171 | 242 004 | 188 060 | 186 270 | 176 465 | 155 157 | 143 600 |
| Evol 2014/ 2010-2013 | -1,0 | +9,0 | -25,4 | -5,4 | +4,5 | -10,5 | -3,9 |
| Nombre de transaction | 934 | 1 556 | 455 | 2 311 | 674 | 2 311 | 1 199 |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Suite | Commerce  alimentaire | Commerce bricolage  Equipement foyer | Restauration | Agence  immobilière | Bâtiment | Commerce  Réparation auto | Services  à la  personne | Coiffure |
| Montant moyen 2014 | 137 869 | 135 726 | 129 778 | 122 183 | 121 087 | 117 121 | 80 406 | 56 556 |
| Evol 2014/ 2010-2013 | -4,7 | +9,8 | -6,7 | +3,7 | +20,9 | -18,5 | +4,6 | -13,3 |
| Nombre de transaction | 1 770 | 677 | 8 289 | 511 | 1 933 | 1 506 | 540 | 1 981 |

Les régions avec des montants en hausse sont l’Ile de France, la Corse, la Bourgogne et l’Alsace, et dans une moindre mesure Rhône-Alpes. Noter que les régions aux montants de transactions les plus faibles sont souvent celles aussi qui ont les baisses les plus conséquentes dans le montant des transactions entre 2014 et la moyenne 2010-2013 :

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| En 2014 | Ensemble | Corse | Ile-de  -France | Bourgo-  gne | Alsace | Picardie | Rhône-Alpes | Haute-  Normandie | Pays de  La Loire | Auvergne |
| Montant moyen | 189 604 | 218 531 | 285 150 | 162 412 | 179 237 | 201 829 | 172 177 | 183 297 | 168 201 | 135 392 |
| Indice | 100 | 116 | 151 | 86 | 95 | 107 | 91 | 97 | 89 | 72 |
| Evol 14/10-13 | -1,7 | +26,3 | +12,9 | +10,0 | +5,3 | +3,2 | +0,6 | -1,4 | -3,0 | -4,2 |
| Nbre transactions | 43 799 | 249 | 8 899 | 1 097 | 942 | 8 | 5 245 | 1 077 | 2 391 | 961 |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| En 2014 | DOM | Bretagne | Midi-Py | Basse  Nordie | Paca | Limousin | Nord  PdC | Centre | Champ  Arden | Aquitai-ne |
| Montant moyen | 245 982 | 185 073 | 147 669 | 175 899 | 175 698 | 140 451 | 179 047 | 164 171 | 168 073 | 159 057 |
| Indice | 130 | 98 | 78 | 93 | 93 | 74 | 95 | 87 | 89 | 84 |
| Evol 14/10-13 | -5,4 | -5,9 | -7,7 | -8,2 | -8,4 | -8,7 | -9,1 | -9,1 | -10,5 | -12,6 |
| Nbre transactions | 540 | 2 364 | 1 981 | 1 338 | 4 032 | 529 | 1 583 | 1 410 | 708 | 2 518 |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| En 2014 | Poitou-Charentes | Lorraine | Languedoc-Roussillon | Franche-Comté |
| Montant moyen | 150 655 | 137 521 | 147 593 | 123 909 |
| Indice | 80 | 73 | 78 | 66 |
| Evol 14/10-13 | -13,2 | -13,4 | -13,5 | -15,8 |
| Nbre transactions | 1 211 | 1 235 | 2 032 | 665116 |

Le rapport fournit aussi le nombre de transactions et les montants moyens par département

Entrepreneuriat, sensibilisation à l’entrepreneuriat

Un taux de 25% de créateurs d’entreprise parmi les dernières promotions d’HEC Paris : des créateurs localisés dans les services aux entreprises et internet, aux 2/3 avec des associés et pour 39% l’envie d’innover

*« 1er baromètre de l’entrepreneuriat HEC », HEC Paris, mars*

*Enquête menée auprès de 5 promotions de diplômés (2004, 2011, 2012, 2013 et 2014) des différents programmes d’HEC : Grande Ecole, Mastères Spécialisés, MSc, MBA et Executive MBA ; sur 8 500 personnes interrogées, 30% ont répondu. L’enquête a été réalisée par la Junior Entreprise d’HEC en ligne et par téléphone.*

**On observe en 2014, 25**% **d’entrepreneurs parmi les diplômés des dernières promo**s (44% Exécutive MBA, 15% MBA, 19% Programmes pré‐expérience) ; on ne r**ecensait que 9% d’entrepreneurs** en 2004, et 17% en 2011 ; noter que le programme Executive MBA s’adresse à des cadres souhaitant donner une nouvelle orientation à leur carrière.

L’envie d’être son propre patron est la raison principale, mais dans des proportions bien inférieures à la moyenne nationale (47% contre 77% selon le Baromètre Envie d’Entreprendre 2013), alors que  l’envie d’innover et de créer de nouveaux business models concerne 39%.

84% des entreprises sont créées sur le territoire français, sauf pour les diplômés du programme MBA, constitué à 85% d’étudiants non français (et créant leur entreprise à l’étranger).

41% créent dans les services aux entreprises et 30% dans l’économie de l’internet et des télécoms.

33% des HEC ont créé leur structure seuls, 31% avec un autre associé et 35% avec plusieurs.

Chaque promotion depuis 2011 affiche une proportion constante d’environ 30% de «serial entrepreneurs»

Les entreprises créées présentent un fort potentiel de développement : 23% ont recours à une levée de fonds (plus du double du ratio de l’échantillon national du Baromètre Envie d’entreprendre 2013).

Le taux de survie à 3 ans est de 80%, à 5 ans de 73% et à 10 ans de 64%.

81% d’entre eux se disent prêts à soutenir le projet d’étudiants en cours de scolarité, que ce soit sous la forme de mentoring, d’investissement ou de mise en relation.

L’activité du CNAM entrepreneur(s)

*« Accompagner les entrepreneurs et les entreprenants », CNAM entrepreneur(s), mars*

7 770 étudiants y ont été inscrits depuis 2001, dont 6 902 diplômés et 868 stages qualifiant (tous sont en formation continue, c’est là une des spécificités du CNAM): en 2011 avec 907 étudiants (l’année avec le plus grand nombre d’étudiants), mais en décroissance depuis 2011 avec 823 en 2013 et 734 en 2014 (une forte baisse du fait de l’arrivée à terme de 2 projets importants).

En 2014, 54% des étudiants sont des hommes et 46% des femmes ; 38% ont moins de 30 ans, 31% de 30 à 39 ans et 30% 40 ans et plus ; 34% ont au plus le bac, les autres sont issus de l’enseignement supérieur (26% bac +2, 19% niveau licence et maitrise, et 22% le doctorat, master et ingénieur).

77% sont à la recherche d’un emploi.

Les entreprises « accueillantes » sont à 79% des entreprises de 1 à 9 salariés, et 20% de 10 à 19 salariés ; seuls 1% ont plus de 20 salariés.

Les formations ont concerné le développement des entreprises (75%), la création d’entreprise (20%) et la reprise (5%). Les titres délivrés sont le titre professionnel « entrepreneur de petite entreprise », le certificat de compétences « entrepreneuriat et gestion de la petite entreprise », licence professionnelle « management des organisations, spécialité management des petites entreprises et des entreprises artisanales », et un mastère spécialisé « accompagnateur d’entrepreneurs et de dirigeants de petites organisations ».

Zoom sur le dispositif ARDAN

Depuis 1988, 10 237 projets ont été accompagnés, 87% d’emploi se sont concrétisés (CDI ou CDD supérieurs à 6 mois).

-Les entreprises concernées sont pour 66% des entreprises de 0 à 9 salariés, et pout 32% des entreprises de 10 à 49 salariés.

43% appartiennent au secteur des services aux entreprises, 20% à celui des services aux personnes, 19% au bâtiment et 18% à l’industrie.

39% des entreprises avaient au plus 5 ans d’ancienneté, 59% avaient au moins 6 ans d’ancienneté (dont 22% de 6 à 10 ans et 37% plus de 10 ans).

51% des projets ont concerné le développement commercial, 21% la R&D/bureaux d’études, 15% la gestion et 13% la production.

- Les promoteurs locaux sont pour moitié des consulaires (38% des CCI et 12% des CMA), 29% des pépinières d’entreprise, 21% des organisations patronales et experts comptables

- Les « auditeurs » sont pour 73% des hommes ; 48% ont de 20 à 39 ans, 27% de 30 à 39 ans, 15% de 40 à 49 ans et 10% 50 ans et plus.21% sont de niveau bac et moins, 78% de niveau supérieur (26% bac+2, 19% de niveau II et 33% au-delà).

69% étaient au chômage, 15% en repositionnement professionnel et 14% primo-demandeur.

Zoom sur le partenariat avec l’APCMA

Depuis 2008, 567 élèves inscrits ; 364 ont suivi l’ensemble du parcours (dont 348 diplômés), 92 ont abandonné.

En septembre 2014, 98 élèves se regroupent dans 12 promotions ; la moyenne annuelle depuis 2011 est de 95 élèves dans 12 promotions.

17 CMA ont participé depuis le démarrage à cette opération (dont la Seine-et-Marne avec 13 sessions, le Val-de-Marne avec 8 sessions, le Nord avec 7, le Pas-de-Calais avec 6).

Les élèves sont à 54% des femmes ; 67% ont moins de 25 ans et 22% 30 ans et plus ; la majorité est de niveau CAP/BEP pour atteindre soit le niveau IV (457 élèves et en majorité le bac général, prof ou techno avec 67%) ou un niveau d’enseignement supérieur (110 élèves).

48% y sont venus dans la continuité de leurs études, une situation qui s’est modifiée en 2014 (29% dans la continuité de leurs études).

66% étaient en apprentissage et 34% en formation continue.

TPE, artisanat, PME

Le nombre d’entreprises en France, fin 2011

*« Cartographie des PME et des ETI en 2011 », BPIFrance, PME 2014*

*L’institut n’identifie pas ici le nombre d’autoentrepreneurs parmi les TPE.*

Les TPE sont quasiment toutes autonomes, les PME aux 2/3, alors que les ETI appartiennent pour 90% à des groupes *; les actions nombreuses conduites en direction des ETI seraient donc largement de l’ordre de la redynamisation des grandes entreprises, via des structures plus légères que celles des grandes entreprises.*

Les TPE employaient fin 2011 près de 20% de salariés qu’ils soient en nombre total *(mais hors dirigeant non salarié, ces derniers n’étant jamais pris en compte dans le calcul de l’emploi, alors qu’ils sont une force de travail au même titre que les salariés),* ou en équivalent plein temps :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Micro (0 à 9  dont Auto  entrepreneurs) | PME  (10 à 249 salariés) | ETI  (250 à 5 000 salariés) | Grandes entreprises  (plus de 5 000 salariés) | Ensemble |
| Nombre selon classement par  groupes d’entreprises | 3 001 329 | 137 534 | 4 1959 | 243 | 3 144 065 |
| Nombre selon unités légales | 3 014 756 | 210 320 | 47 863 | 30 653 | 3 303 592 |
| % d’entreprise autonome | 99,6 | 65,4 | 10,4 | 0,08 |  |
| Effectif salarié | 2 925 000 | 4 153 000 | 3 363 000 | 4 493 000 | 14 934 000 |
| Répartition des effectifs | 19,6 | 27,8 | 22,5 | 30,0 | 100 |
| Effectif salarié EQTP | 2 539 000 | 3 654 000 | 3 048 000 | 4 081 000 | 13 322 000 |
| Répartition des EQTP | 19,1 | 27,4 | 22,9 | 30,6 | 100 |

Noter par ailleurs que parmi les PME, les 2/3 n’ont pas d’autre établissement que celui du siège et que 4% sont étrangères ; 63% ont moins de 20 salariés.

Les PME n’ayant qu’un seul établissement regroupent 44% des salariés des PME, 41% du chiffre d’affaires, 42% de la valeur ajoutée, 30% des capitaux propres et 42% de l’endettement bancaire.

Noter aussi que 27% des ETI et 24% de leurs effectifs sont sous contrôle d’une entreprise étrangère ; ces dernières ont une valeur ajoutée et des immobilisations par salarié un peu plus élevées ; elles ont aussi un taux d’exportation nettement plus important (29% contre 14). 28% sont de l’ordre de l’industrie (contre 35% pour les grandes entreprises).

Les grandes entreprises sont pour leur part 33% sous contrôle de groupes étrangers (mais seulement 15% des salariés en grande entreprise).

Les TPE en 2012, nouvelles données de l’INSEE

*« Les très petites entreprises, 2 millions d’unités très diverses », Insee focus N° 24, mars*

*Les résultats sont issus du dispositif d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (Ésane).*

*« Dans cette étude, les très petites entreprises (TPE) sont les microentreprises qui ne relèvent ni du statut d’autoentrepreneur, ni du régime fiscal de la microentreprise, unités pour lesquelles on dispose de peu de données comptables exploitables (elles seraient 878 100 et emploieraient 5 000 salariés) » et par ailleurs celles appartenant à un groupe d’entreprises.*

*Enfin des données qui permettent d’isoler les entreprises au régime microsocial pour situer le poids des TPE au regard de l’ensemble des entreprises !*

Ces TPE au nombre de 2 148 900 emploient 2 166 800 salariés en équivalent temps plein (EQTP), soit 18,8% des effectifs du champ marchand non agricole et non financier et sont employeurs pour 44% d’entre elles. Elles réalisent 477Md€ (12,8% du CA total), dont 17,1%Md€ à l’export (2,8%), 28,8Md€ d’investissement (15,6%) et 168Md€ de valeur ajoutée (17,1%) ; par leur valeur ajoutée, elles contribuent pour 9% au produit intérieur brut national.

Sont hors du champ de ce chiffrement :

- Les entreprises au régime microsocial, sont chiffrées au nombre de 878 100, employant de l’ordre de 5 000 salariés (0,2% des salariés EQTP des TPE) ; elles comptent pour 2,85% du chiffre d’affaires de TPE hors groupes, et 5,6% de leurs investissements.

- Les TPE appartenant à un groupe d’entreprises (de plus de 10 salariés) sont au nombre de 85 300, emploient 236 400 salariés en EQTP (2,8 salariés par entreprise contre 1,05 pour les autres TPE) ; elles réalisent un chiffre d‘affaires de 277,3Md€ (dont 15,7% à l’export) et 2,9Md€ d’investissements.

56% des TPE (hors régime microsocial et appartenant à un groupe) n’ont pas de salarié, 18% n’en emploient qu’un, mais 362 600 (16,9%) en emploient au moins 3 :

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | 0 sal | 1 | 2 | 3 | 4 | 5-9 | total |
| Nombre | 1 212 200 | 381 200 | 192 900 | 120 600 | 80 600 | 161 400 | 2 148 900 |
| Répartition | 56,4 | 17,7 | 9,0 | 5,6 | 3,8 | 7,5 | 100 |

La majorité de ces TPE (54%) a le statut de société à responsabilité limitée (42% des unités non employeuses, mais 74% des unités employant 3 à 9 salariés).

Parmi les 1,2 million de TPE non employeuses, une sur deux réalise moins de 41 400€ de chiffre d’affaires et une sur quatre, moins de 17 400€.

Leur poids dans l’investissement est modeste (17 %) ; en 2012, comme en 2011, 55% n’ont pas réalisé d’investissement.

Sur quatre ans, de 2009 à 2012, 43% des TPE non employeuses n’ont réalisé aucun investissement contre 12% des employeuses; à l’opposé, 30% des TPE employeuses ont investi les quatre années consécutives contre 9% des non-employeuses.

Parmi les TPE employeuses, un quart a une valeur ajoutée par salarié inférieure à 46K€ (1er quartile), la moitié a un ratio inférieur à 96K€ (médiane) et un quart a un ratio supérieur à 190K€ (3e quartile). Ces seuils répartissant les unités sont assez proches dans plusieurs secteurs : la valeur ajoutée par salarié médiane culmine dans l’industrie et les services aux entreprises (120K€) et est la plus faible dans l’hébergement et la restauration (80K€) et les services aux particuliers (60K€).

Parmi les TPE non employeuses, une sur deux dégage une valeur ajoutée inférieure à 16K€ ; ce sont ainsi 600 000 entreprises qui n’ont pas la possibilité de financer l’équivalent d’un SMIC annuel à temps plein charges patronales comprises (près de 20K€) ; dans certains secteurs, le 1er quartile a même une valeur ajoutée quasi nulle voire négative, ce qui ne laisse alors aucun revenu au dirigeant.

Comme le plus souvent l’entrepreneur ne se verse pas de salaire, ou se rémunère en partie sur le résultat de l’entreprise, la valeur ajoutée moyenne par salarié est plus élevée dans les TPE avec un seul salarié que dans les autres TPE employeuses. Dans tous les secteurs, elle décroît sensiblement quand le nombre de salariés augmente jusqu’à 4 salariés, puis tend à se stabiliser.

La situation par activité est la suivante :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | TPE | | Salariés EQTP | | Valeur ajoutée | |
|  | Nombre en milliers | Poids en % | Nombre en milliers | Poids en % | Montant en M€ | Poids en % |
| Commerce | 674 | 31 ,4 | 885 | 39,1 | 55 088 | 36,7 |
| Dont commerce | 475 | 22,1 | 588 | 26,0 | 39 878 | 23,7 |
| Dont HCR | 199 | 9,3 | 297 | 13,1 | 15 210 | 9,0 |
| Services aux entreprises | 503 | 23,4 | 394 | 17,4 | 44 048 | 26,1 |
| Dont Services aux entreprises | 427 | 19,9 | 338 | 14,9 | 38 575 | 22,9 |
| Dont Information com | 76 | 3,5 | 56 | 2,5 | 5 473 | 3,2 |
| Construction | 369 | 17,2 | 258 | 11,4 | 31 309 | 18,6 |
| Immobilier | 186 | 8,7 | 56 | 2,5 | 8 470 | 5,0 |
| Services aux particuliers | 183 | 8,5 | 144 | 6,4 | 7 956 | 4,7 |
| « Industrie » dont IAA | 157 | 7,3 | 258 | 11,4 | 16 220 | 9,6 |
| Transports, entreposage | 77 | 3,8 | 71 | 3,1 | 5 340 | 3,2 |
| Total | 2 149 | 100 | 2 267 | 100 | 168 430 | 100 |
| Dont employeurs | 937 | 43,6 | 2 267 | 100 | 133 751 | 79,4 |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Les chefs d’entreprise, lors des élections départementales du premier tour, au regard des salariés, ont manifesté plus d’intérêt pour la campagne électorale, un vote plus fréquent et un vote plus de droite ; parmi ceux-ci les artisans et commerçants se sont montrés peu intéressés, ont peu voté, ou l’ont davantage fait par mécontentement des politiques ou des actions du gouvernement.  *« Le profil des électeurs et les clefs du scrutin départemental du 23 mars 2015 », Fiducial/Ifop pour ITelé, Paris Match, Sud Radio*  *L’enquête a été menée auprès d’un échantillon de 2 797 personnes inscrites sur les listes électorales, extrait d’un échantillon de 2 935 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus (hors ville de Paris et métropole de Lyon), selon la méthode des quotas, via un questionnaire auto-administré en ligne le 22 mars (le jour même de l’élection au premier tour).*  Quelques grandes caractéristiques avant d’observer l’opinion et le vote des chefs d’entreprise :  La campagne électorale de ces dernières semaines a intéressé (beaucoup, assez) 31% des inscrits sur les listes électorales : plus les hommes que les femmes (36 contre 26%), les plus âgés (44% les 65 ans et plus, 34% les 50-64 ans, contre 18 à 26% les plus jeunes), plus les chefs d’entreprise que les salariés (33 contre 26%).  50% ont voté au 1er tour, plus les hommes que les femmes (58 contre 43%), les plus âgés (69% les 65 ans et plus, 56% les 50-64 ans, 48% les 35-49ans, 32% les moins de 35 ans), les chefs d’entreprise (50 contre 44% pour les salariés).  Le niveau de diplôme est d’autant plus modeste que l’on est au FN (notamment les sans diplôme) et élevé quand on vote UMP/UDI (36% au-delà de bac+2, contre 24 pour le PS et 16 pour le FN) :   |  |  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | --- | --- | |  | Pas de diplôme | CEP, BEPC, CAP, BEP | Bac | Bac+2 | Au-delà | | Gauche | 19 | 33 | 33 | 37 | 42 | | Dont PS | 8 | 23 | 17 | 21 | 24 | | Droite | 27 | 30 | 36 | 38 | 41 | | Dont UMP, UDI, Modem | 17 | 23 | 26 | 32 | 36 | | FN | 50 | 35 | 29 | 24 | 16 | | Autres | 4 | 2 | 2 | 1 | 1 | | Ensemble | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | |

Le positionnement des chefs d’entreprise (employeurs et sans salarié cumulé) au regard des salariés : plus d’intérêt pour la politique, un vote plus fréquent et un vote plus de droite (dont pour l’UMP et l’UDI), alors que les salariés, moins intéressés par la campagne, ont voté de façon proche pour les 3 ensembles ; les salariés du public ont davantage privilégié la gauche :

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Intérêt pour la  campagne  électorale | A voté au  1er tour | A voté au premier tour pour | | | | |
| La gauche | Dont PS | La droite | Dont UMP  UDI | Le FN |
| Chef d’entreprise | 33 | 50 | 29 | 15 | 49 | 31 | 21 |
| Salarié du privé | 26 | 45 | 33 | 18 | 30 | 25 | 35 |
| Salarié du public | 24 | 42 | 48 | 29 | 28 | 23 | 33 |

Les chefs d’entreprise sont plus enclins à penser que les élections peuvent changer leurs conditions de vie, mais aussi à sanctionner le gouvernement :

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Signification du vote | | | Raison de l’abstention | | | | |
| Considérations  locales | Sanction du  gouvernement | Soutien du  gouvernement | N’attendent aucun  changement | Manifester  Son mécontentement | Non  connaissance des candidats | Absence | Pas de candidat approprié |
| Chef d’entreprise | 54 | 42 | 4 | 27 | 39 | 23 | 24 | 19 |
| Salarié du privé | 49 | 40 | 11 | 46 | 33 | 20 | 14 | 17 |
| Salarié du public | 51 | 35 | 14 | 41 | 32 | 20 | 17 | 20 |

Ceci étant les artisans et commerçants se différencient nettement des professions libérales et des cadres : ils ont nettement moins voté (y compris au regard des autres CSP) ; quand ils l’ont fait, ils ont nettement moins voté à gauche (ce sont ceux qui ont le moins voté à gauche parmi les CSP), et plus à droite ; ils ont été voté FN, comme la moyenne, et moins que les ouvriers et les employés :

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Intérêt pour la  campagne  électorale | A voté au  1er tour | A voté au premier tour pour | | | | |
| La gauche | Dont PS | La droite | Dont UMP  UDI | Le FN |
| Artisan, commerçant | 25 | 37 | 27 | 10 | 43 | 29 | 28 |
| Professions libérales, cadres | 25 | 50 | 44 | 28 | 39 | 33 | 13 |
| Professions intermédiaires | 26 | 48 | 42 | 25 | 33 | 27 | 25 |
| Employés | 20 | 48 | 33 | 18 | 26 | 24 | 38 |
| Ouvriers | 34 | 59 | 30 | 15 | 15 | 13 | 49 |
| Retraités | 42 | 69 | 34 | 23 | 45 | 37 | 20 |
| Ensemble | 31 | 50 | 37 | 22 | 36 | 30 | 26 |

Les artisans et commerçants s’abstiennent davantage de voter pour manifester leur mécontentement ; ils le font moins que les autres pour les autres causes d’abstention (le fait de n’attendre aucun changement, la non connaissance des candidats ou leur non qualification pour défendre leurs idées) ; *ce qui laisse à penser qu’il s’agit d’une prise de position répétitive et quasi systématique (à leur sens, les politique ne les prennent pas en compte ou ne les comprennent pas)*

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Signification du vote | | | Raison de l’abstention | | | | |
| Considérations  locales | Sanction du  gouvernement | Soutien du  gouvernement | N’attendent aucun  changement | Manifester  Son mécontentement | Non  connaissance candidats | Absence | Pas de candidat approprié |
| Artisan, commerçant | 49 | 42 | 9 | 35 | 42 | 15 | 20 | 15 |
| Professions libérales, cadres | 54 | 32 | 14 | 33 | 31 | 20 | 26 | 20 |
| Professions intermédiaires | 52 | 34 | 14 | 35 | 34 | 27 | 18 | 21 |
| Employés | 41 | 42 | 7 | 47 | 25 | 20 | 14 | 17 |
| Ouvriers | 46 | 44 | 10 | 52 | 39 | 14 | 8 | 15 |
| Retraités | 46 | 42 | 12 | 25 | 42 | 12 | 15 | 17 |
| Ensemble | 48 | 40 | 12 | 39 | 33 | 19 | 17 | 17 |

Conjoncture

Les dirigeants de TPE expriment un sensible regain d’optimisme, sans que cela change quelque chose sur l’emploi et l’investissement ; le propos est plutôt dans l’attentisme, sauf pour les 10-19 salariés

*« Baromètre des TPE : vague 57 janvier-mars 2015 », Fiducial/Ifop*

*Échantillon de 1002 dirigeants de TPE de 0 à 19 salariés (hors autoentrepreneurs), interrogé par téléphone du 26 janvier au 9 février 2015.*

Les dirigeants de TPE expriment un sensible regain d’optimisme, tant pour le niveau d’activité en France (27% au lieu de 12 dans la vague précédente, une situation nouvelle depuis le 3éme trimestre 2012), que pour celui de leur propre activité (46 contre 39, rejoignant le sentiment exprimé en 2013 et avant) ; il en est de même de la situation financière (28% la juge préoccupante contre 39% lors de la dernière vague) ; enfin, la défiance envers le gouvernement diminue dans la mesure où ils déclarent plus souvent que les actions économiques annoncées ou mises en place par le gouvernement inspirent confiance (24%, augmentation de 6 points en 3 mois).

Les patrons de TPE se montrent partagés au sujet des dispositions prévues par la loi Macron : 50% s’y montrent favorables contre 50% défavorables ; la moitié souhaite voir l’opposition voter en faveur de la loi macron (51%). Les mesures prévues jugées les plus efficaces pour relancer l’économie sont la possibilité de négocier les rémunérations pour le travail dominical branche par branche (54% la jugent efficace), et la possibilité pour les commerces de passer de 5 à 12 ouvertures dominicales par an (53%) ; cet assouplissement n’est toutefois jugé efficace que par 44% des commerçants.

En termes de croissance en 2014, 52% ont connu un peu de croissance (dont 31% moins de 2%) et 20% une diminution supérieure à 2%. Les prévisions 2015 sont attentistes : 8% envisageant une croissance supérieure à 2%, mais seulement 9% une diminution supérieure à 2%.

Noter qu’au cours des 3 derniers mois, 21% ont connu une baisse de leurs recettes d’au moins 10% (dont 12% entre 10 et 20% et 9% plus de 20%), alors que 10% ont connu une hausse de plus de 4% (dont 6% de 5 à 10%, 2% de 10 à 20% et 2% plus de 20%).

La trésorerie est excédentaire pour 30% (49% pour les services aux entreprises), en léger progrès au regard de juillet 2014 (26%), équilibrée pour 46% (BTP 56% et services aux particuliers 58%) et déficitaire pour 24% (HCR 41%, commerce 32%, 1-2 salariés 31%).

15% ont fait une demande de financement au cours des 3 derniers mois, proche pour les différentes vagues de 2014 ; les conditions d’accès au crédit ne semblent pas avoir changé ces derniers mois.

L’emploi :

13% ont embauché au dernier trimestre 2014, en moyenne 1,6 personne, mais 7% pour remplacement de poste et 6% pour création de poste ; cependant 8% ont supprimé des postes d’où une création nette d’emploi négative (-2%, mais -12% dans les 3-5 salariés et +6% dans les 10-19 salariés).

8% prévoient d’embaucher 1,2 personnes en moyenne au cours du 1er trimestre 2015 (dont 6% pour création de poste et 2% pour remplacement), 5% de supprimer des postes, d’où une création positive envisagée de +1% (mais les 1-2 salariés avec -6%).

En définitive au cours de 2014 chez les employeurs, 11% ont augmenté leurs effectifs, 19% l’ont diminué et 70% stabilisé ; 6% sont passés du statut d’employeur à non employeur.

Pour 2015, 8% prévoient d’augmenter leurs effectifs, 14% de le diminuer.

Pénibilité, accueil du public handicapé, soldes

- 29% des TPE employeurs pensent leurs salariés concernés par le compte pénibilité, notamment les postures pénibles, fatigant les articulations. Parmi ces derniers, 49% estiment que leur entreprise sera en mesure de mettre en place le compte pénibilité en 2015 en vue de sa généralisation en 2016.

- 66% des TPE reçoivent du public ; parmi ces derniers, 60% estiment leur entreprise en mesure de recevoir du public handicapé ; 6% emploient par ailleurs un travailleur handicapé.

- 24% ont pratiqué des soldes au cours de l’hiver : 60% ont estimé avoir reçu moins de visiteurs, et 54% réalisé moins de ventes du fait essentiellement des tensions sur le pouvoir d’achat.

Développement des entreprises

Si la France bénéficie d’une population formée, la faible propension au risque, la crainte de compétences insuffisantes, et un financement d’amorçage largement public (et peu de type privé) se conjuguent pour produire un flux de start up encore modeste

*« La France, une terre propice au développement des start-ups ? », les publications économiques de COFACE, février*

La traduction littérale du néologisme start-up signifie « commencer » et « hauteur » ce qui invite à considérer les jeunes entreprises à fort potentiel. En français, l’expression correspondante est celle de « jeune pousse » adoptée par le Ministère de l’économie et des finances et désignant une jeune entreprise innovante (selon les 4 types d’innovation : produit, procédé, commercialisation et organisation) et à croissance rapide.

Les auteurs estiment leur nombre à 800 (base : rapport du Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche) et un taux de défaillance, selon l’échantillon observé, à 2,25%.

**Plusieurs enseignements sont tirés de cet échantillon** : un taux de défaillance moins élevé que celui de l’ensemble des entreprises, une taille très modeste qui plus est en baisse et un flux en hausse.

Selon les auteurs, 3 piliers sont nécessaires au développement des start-ups :

- La formation : une population formée et une recherche de pointe

Une étude américaine, sur la base d’un large sondage auprès de jeunes entreprises innovantes permet de dresser le portrait-robot du créateur de start-up : Il (ou elle) a 39 ans et 92% ont un niveau d’éducation supérieure (52% un équivalent BAC+3, 30% d’un équivalent BAC+5 et 10% d’un doctorat).

31% des français âgés de 25 à 64 ans disposent d’une éducation supérieure, contre 43% aux Etats-Unis, 41% au Royaume-Uni mais 28% en Allemagne; par ailleurs, le taux des 25-34 ans, diplômés du supérieur, se situe bien au-dessus de la moyenne des pays de l’OCDE (43 contre 38%).

La France occupe le 6ème rang mondial en matière de R&D, mais le 17ème sur le plan de l’innovation. Au classement Global Innovation Index (niveau de services à fort contenu créatif dont bénéficient les populations), la France obtient un score de 45,5% pour l’indicateur de créativité et se classe à la 20ème position sur les 34 pays de l’OCDE derrière le Royaume- Uni (56,6%), l’Allemagne (50,4%) et les Etats-Unis (46,5%).

- le comportement : en dépit d’un terreau fertile à la création et à l’innovation, la capacité à prendre le risque de l’entreprenariat peut être freiné par un héritage culturel créant de l’aversion au risque.

Selon le Global Entrepreneurship Monitor (GEM), alors que 23% des Français estiment qu’ils disposent d’opportunités propices à l’établissement d’une entreprise, ce taux s’élève à 47% pour les Américains, 36% pour les Britanniques et 31% pour les Allemands. Parmi les individus percevant ces opportunités, 41% des français estiment que la peur de l’échec les empêcherait de monter leur entreprise, un taux est plus élevé que chez leurs homologues allemands (39%), anglais (36%) ou américains (31%) ; de plus, les Français semblent davantage souffrir d’un déficit de compétences et de connaissances à hauteur de 66% contre 44% aux Etats-Unis et 56% au Royaume-Uni

« Parce que la peur de l’échec est fortement décourageante, seuls les individus disposant d’une idée robuste et d’une motivation réelle se lancent dans l’aventure entrepreneuriale.»

- le financement : le manque de fonds propres est l’un des principaux obstacles à leur essor.

Les business angels sont encore peu nombreux ; aux Etats-Unis, les business angels, ce sont 298 000 investisseurs, contre 8 000 en France, 25 000 au Royaume-Uni.

Par ailleurs, avec un volume total investi de 0,04% du PIB entre 2007 et 2013, le capital-risque en France ne semble pas atrophié vis-à-vis des autres pays européens ; en 2013, ces fonds ont investi dans 378 entreprises françaises contre 738 en Allemagne et 336 au Royaume-Uni ; mais les fragilités du capital-risque peuvent se mesurer par deux principales caractéristiques : les pouvoirs publics ont une part significative et croissante dans le capital-risque via la BPI (55% des levées de fonds totales contre 20,8% au Royaume-Uni et 33,8% pour la moyenne européenne) et un financement problématique de la phase d’amorçage (seulement 1,5% des fonds de capital-risque sont concernés en 2013, contre 6% en Allemagne et 3,4% pour la moyenne européenne).

Financement, aides financières publiques

Sur les 2 184 dossiers instruits et clos en 2014 par la Médiation du crédit aux entreprises

(-15% au regard de 2012-13), le taux de réussite s’est élevé à 58% ; 97% concernent des entreprises de moins de 50 salariés : 1 258 entreprises employant 20 033 personnes ont été confortées dans leur activité, et plus de 370 M€ d’encours de crédit ont été débloqués.

*« Le Médiateur national du crédit Fabrice PESIN présente les grandes lignes**du rapport d’activité 2014 – résultats, tendances et perspectives », communiqué de presse du 17 mars et rapport d’activité*

L’accès des entreprises au crédit de trésorerie et au crédit d’investissement s’est amélioré au cours de l’année 2014, alors que la demande de crédit était peu dynamique.

Les besoins de financement des entreprises en médiation restent concentrés sur de faibles encours puisque 60% des dossiers ont des besoins inférieurs à 50 000€ et concernent majoritairement des lignes de crédit à court terme, provenant notamment d’entreprises appartenant aux secteurs très affectés par la conjoncture (BTP, l’hôtellerie-restauration et commerce de détail).

Les dossiers traités en 2014 sont globalement plus compliqués et plus longs à traiter, la situation des entreprises se trouvant dégradée par la durée de la crise (baisse du chiffre d’affaires, réduction continue des carnets de commandes, structures financières dégradées).

Depuis le démarrage de la Médiation du Crédit, 45 396 entreprises ont saisi le Médiateur du crédit, 80% des dossiers ont été acceptés, 31 679 dossiers instruits et clos pour 5,9Md€ de crédit (hors écrasement de dettes) débloqués ; 19 409 entreprises ont été confortées dans leur activité et

361 202 emplois préservés ou confortés

Le fléchissement du nombre des saisines concerne en premier lieu les entreprises de plus de 10 salariés (21% en 2013, 17% en 2014), en cohérence avec la baisse de leur défaillance.

La répartition par activité et par région est à peu près similaire à celle de l’ensemble des entreprises recensées par l’INSEE, ainsi qu’à celle des défaillances d’entreprises ; toutefois l’Ile-de-France y est sous-représentée.

Différents problèmes subsistent :

- La situation des TPE mérite une attention particulière (cf le rapport sur les TPE élaboré en 2014 par l’Observatoire du financement des entreprises).

- Les entreprises des secteurs de la distribution, du BTP, et du textile, connaissent des difficultés qui peuvent leur rendre plus compliqué l’accès au crédit.

- Si les banques sont friandes de bons projets d’investissements, la trésorerie et la transmission sont souvent plus difficiles à faire financer.

- L’accès aux fonds propres reste déterminant pour assurer le développement des entreprises les plus performantes et les plus innovantes.

- La cotation de certains emprunteurs peut être amenée à se dégrader, réduisant leur capacité à obtenir des financements (importance des garanties supplémentaires avec un niveau plus élevé que dans les autres grands pays de la zone euro).

Le rapport rappelle les travaux conduit n 2014 :

**Le rapport sur la santé économique et financière des PME de janvier 2014** constatait :

- Une dégradation des performances économiques depuis le début des années 2000, accentuée à partir de 2008 et en 2012, un taux de marge au plus bas depuis le milieu des années 1980.

- Un niveau élevé de défaillances et les entreprises

- Un taux d’épargne des PME en net recul depuis 2000, plus marqué que pour leurs homologues européennes.

- la résilience des fonds propres des PME a permis de maintenir une situation financière solide- Mais une hétérogénéité croissante des situations fragiles

- Des investissements largement défensifs et peu orientés vers l’extension des capacités et l’introduction de nouveaux produits.

* Le rapport sur le financement des TPE (juin 2014) constatait :

Une grande hétérogénéité des TPE :

- 60% des TPE sans salarié ; les 2/3 des créateurs d’entreprises ont pour objectif principal d’assurer leur propre emploi ; 1/3 disparaissent au bout de 3 ans et la moitié au bout de cinq ans

- des comportements très hétérogènes : une année donnée, seule une TPE sur deux investit, les investissements les plus importants (supérieurs à 100 000€) ne concernent que 2% des TPE

Cette hétérogénéité est une des clés essentielles d’analyse de l’accès de ces entreprises aux crédits de trésorerie ; dysfonctionnements dans le dialogue entre banques et TPE, structure financière souvent déséquilibrée (financement des besoins de trésorerie par des découverts, un fonds de roulement par de l’affacturage), placement dans des SCI des biens immobiliers professionnels

L’accès aux crédits d’investissement semble globalement bon et les taux des crédits aux TPE sont en France les plus bas d’Europe.

Enfin, le crédit aux TPE est un métier de masse pour les réseaux

* Les propositions sur l’amélioration du financement des entreprises innovantes

Ont ainsi été analysés les questions relatives aux concours en fonds propres, les financements bancaires et l’intérêt d’une éventuelle médiation pour traiter les litiges avec Bpifrance en matière de financement de l’innovation.

* Le rapport du groupe de travail du conseil national de l’industrie sur le financement des PME du secteur industriel (novembre 2014)

La dégradation importante du taux de marge de l’industrie depuis une dizaine d’années (de 33% en 2000 à 23% aujourd’hui d’après l’INSEE) entraîne à la fois une diminution de la capacité d’autofinancement des entreprises industrielles et une difficulté accrue à obtenir des financements externes.

Le financement du besoin en fonds de roulement sur la base d’une valorisation des stocks de l’entreprise et de prêts adossés à ces derniers est une pratique courante en Allemagne ou aux États-Unis, mais très peu répandue en France, notamment pour des questions juridiques ; le rapport préconise la levée de ces freins.

Pour le financement de l’immatériel et de l’innovation, il invite à doubler le volume des « prêts de développements » proposés par Bpifrance.

Pour le financement en fonds propres, l’épargne salariale, dont l’encours a été multiplié par cinq en quinze ans pour atteindre 100Md€ en 2013, pourrait être mobilisée davantage pour financer les PME industrielles non cotées.

Enfin, le rapport rappelle que le poids du crédit interentreprises reste très important dans l’industrie.

Une progression des encours aux TPE d’abord dans les projets immobiliers, puis les investissements et enfin, fort modestement, en trésorerie

*« Les crédits aux microentreprises progressent  de 2,1 % en un an », financement des micro- entreprises, Banque de France, février*

En 2014, les crédits aux TPE progressent de 2,1% avec 234Md€ d’encours au 4éme trimestre 2014 ; comme pour les années précédentes, le taux annuel de progression des encours est de 2,9% pour les projets immobilier, 1,6% pour l’investissement et 0,8% pour la trésorerie et l’affacturage (un secteur plus que délaissé), respectivement 101,3Md, 15,5Md€ et 18Md€ au 4éme trimestre 2014.

Le taux d’intérêt moyen des crédits aux TPE a diminué en France ; en décembre 2014, il s’établit à 2,6%, restant nettement inférieur à ceux généralement pratiqués dans le reste de la zone euro (3,6%) ; il était de 3,4% en Allemagne, de 3,8 en Italie te de 4,2 en Espagne.

75 réseaux fédérés par France Angels, 4442 investisseurs individuels, 305 entreprises accompagnées en 2014 ; près de 3 000 emplois concernés directs et indirects.

*« Toujours plus de Business Angels en France en 2014 », communiqué de presse du 25 mars*

En 2014, le nombre de Business Angels membres des 75 réseaux fédérés par France Angels est en légère augmentation avec 4 442 investisseurs individuels (soit +3,5% par rapport à 2013) ; à noter la forte progression des femmes investisseuses, dont la part a atteint 11% l’année passée (contre 7% en 2013).

305 entreprises accompagnées en 2014 ; près de 3 000 emplois concernés directs et indirects.

Le montant des investissements sur l’année s’est élevé à 36,5 M€ contre un peu plus de 41 M€ en 2013 ; une part significative de cette baisse s’explique par l’arrivée à terme de la capacité d’investissement de nombreuses sociétés d’Investissement de Business soumises à de nouvelles contraintes réglementaires depuis 2009 et 2011.

Les Business Angels ont permis aux entreprises qu’ils financent et accompagnent de bénéficier d’un montant global de financement de l’ordre de 110 M€. En constante progression, l’effet de levier sur ces investissements est aujourd’hui proche de 3,5. La prise de risque très en amont des Business Angels en faveur des startups convaint en effet les investisseurs individuels, les fonds d’amorçage, les fonds régionaux de co-investissement et les banques régionales d’intervenir dans le tour de table.

Les réseaux de Business Angels sont essentiellement implantés au cœur des grands bassins économiques de l’Hexagone : Ile de France (38%), Auvergne & Rhône-Alpes (15%), Languedoc- Roussillon / Midi-Pyrénées & PACA (12%), Bretagne (10%), Pays de la Loire & Centre (9%), Aquitaine /

Poitou-Charentes & Limousin (7%), la Champagne-Ardenne / Bourgogne / Franche-Comté / Lorraine & Alsace (7%) et enfin Nord & Normandie (3%).

La répartition sectorielle des investissements indique une forte concentration dans le secteur du digital (51%), suivi par la santé et les biotech (14%), les biens de consommation (8%), l’industrie et la chimie (7%). Le reste se partage entre les services et transports (6%), l’énergie et les « cleantechs » (5%), les médias (3%), la mode (1%) et autres (5%).

**Activité du capital-investissement en 2014 :** r**eprise des investissements (+ 35% / 2013)**, r**ebond des levées tirées par celles de plus de 1 md€ (+24% / 2013)**

*« Activité du capital-investissement en 2014 », AFIC/Grant Thornton, communiqué de presse du 24 mars*

1.648 entreprises ont été accompagnées, un nombre supérieur à la moyenne de long terme (1.560 entre 2006 et 2013) ; près de 75% sont des TPE et des PME ; 86% ont leur siège social en France.

53% des montants ont été investis dans de nouvelles entreprises, et 47% dans des entreprises déjà accompagnées. 94% des entreprises accompagnées ont reçu des tickets inférieurs à 15M€.

Les 3 modalités de capital investissement :

- Le capital-développement a accompagné 923 entreprises (53% du total) pour un montant de 2,6 Md€, en hausse de +43% par rapport à 2013, après 2 années de repli.

- Les 272 sociétés en capital-transmission ont bénéficié de 5,5 Md€ d’investissement (+39% par rapport à l’année précédente), dans la continuité du rebond amorcé en 2013.

- La situation reste préoccupante pour le capital-innovation, tous les indicateurs étant en repli : les montants investis (626 M€ vs 642 M€ en 2013), le nombre d’entreprises accompagnées (438 vs 469 en 2013), et les intentions d’affectation des capitaux levés (828 M€ vs 1.375 M€ en 2013).

Les investissements les plus importants ont été réalisés aussi bien dans les secteurs traditionnels de l’industrie, des services et transports, des biens de consommation, que dans les secteurs d’avenir tels que le médical et la biotechnologie où le montant a doublé par rapport à 2013.

En 2014, 10,1Md€ de capitaux ont été levés par les acteurs français du capital-investissement (+24% par rapport à 2013), qui permet d’atteindre un niveau proche de la moyenne d’avant crise (10,5Md€ entre 2005 et 2008) ; ce chiffre doit être nuancé par l’importance de la part des fonds supérieurs à 1Md€, qui représentent 30% de la levée en 2014, contre en moyenne 12% sur la période 2006-2008 ; les fonds inférieurs à 1Md€ restent encore nettement inférieurs au montant d’avant crise.

La collecte auprès des fonds de fonds a enregistré une progression spectaculaire (+142% / 2013) ; ces derniers sont devenus les premiers souscripteurs avec 27% du total des levées. Les compagnies d’assurance et mutuelles représentent 16% de la collecte (-23% /2013) et sont au même niveau que la collecte auprès des personnes physiques et des family offices, en progression de 22%.

Les investisseurs étrangers couvrent 41% de la collecte (45% en 2013) ; l’accès aux investisseurs internationaux est proportionnellement plus important passé le seuil de 200M€ (47% des levées supérieures à 200M€ s’effectue à l’international quand cette part n’est plus que de 22% pour des fonds inférieurs à 200M€).

2014 a été une année record en montants désinvestis (9,3Md€ pour 1.091 cessions, proche du record de 2007 avec 1.093 cessions). Cette dynamique a profité aux opérations de toute taille, avec quelques grosses transactions de référence. Elle résulte d’une très forte progression des montants de sortie auprès des industriels (2Md€ vs 1Md€ en 2013) et auprès des sociétés de capital-investissement (3,6Md€ vs 1,6Md€ en 2013).

Crowdfunding : 152M€ de fonds collectés en 2014, 2 fois plus qu’en 2013, dont 58% pour des prêts, 25% pour des dons et 16% pour des participations au capital avec 20 380 projets mis en ligne

*« Le baromètre de l’année 2014, crowdfunding », financement participatif France/Compinnov*

*46 réponses représentant : 12 plateformes de prise de participation au capital d'entreprises, 9 plateformes de prêt (dont 7 de prêt rémunéré), 5 plateformes de don sans contrepartie et 20 plateformes de don avec récompenses et Les Echos du 31 mars*

Les prêts sont la modalité qui a recueilli le plus de fonds, pour un montant par projet non négligeable (65 448€).

**Ce sont les dons sans récompense et les participations au capital qui ont le plus évolué entre 2013 et 2014, mais les autres modalités ont aussi beaucoup progressé**

Ce sont les dons avec récompense et les prêts rémunérés qui ont recueilli le plus de concrétisation :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Données 2014 | Prêt | | Dons | | Participation au capital |
| Rémunéré | Non rémunéré | Avec récompense | sans |
| Montants recueillis en M€ | 88,4 | | 33,5 | 4,7 | 25,4 |
| Evol montants 2014/2013 | +84,6 | | +91,4 | +161 | +147 |
| Montant moyen par projet | 65 448 | 1 326 | 3 477 | 2 858 | 376 733 |
| Typologie des bénéficiaires | 56% entreprises  39% particuliers |  | 27% associations  Et 59% particuliers | 99% associations | Entreprises |
| Activité dominante | 78% commerce services | | 73% culture | 40% solidarité, 30% culture et 30% santé | 40% commerceservice  25% techno, 26% santé |
| Taux de succès des projets | 99 |  | 99 | 57 | 54 |

**Les contributeurs en direction des prêts ont au moins 35 ans, tout comme ceux apporteurs de participation à un capital, alors que ceux qui ont fait des dons sont nettement plus jeunes :**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Données 2014 | Prêt | | Dons | | Participation au capital |
| Rémunéré | Non rémunéré | Avec récompense | sans |
| Montant moyen en € | 581 | 87 | 58 | 62 | 4 470 |
| Age : moins de 35 ans  35-49 ans  50 ans et plus | 26  41  33 | | 45  34,5  20,5 | | 18  46  36 |

Selon les Echos du 31 mars (source le cabinet américain Massolution), les sites de crowdfunding à travers le monde ont recueilli en 2014 16,2Md$ en progression de 167% au regard de 2013, avec une prévision de 34,4Md€ pour 2015 ; l’Amérique du nord a recueilli 9,5Md, l’Asie 3,4Md et l’Europe 3,3Md. Les prêts forment 68% de la collecte avec 11Md, les dons 4,5Md dont 2,7 avec contrepartie.

FSE et FEDER en France, une gestion des crédits peu efficace et coûteuse, un impact des actions insuffisamment évalué, un nombre de priorités retenues trop élevé, trop de gestionnaires et de bénéficiaires, et des conséquences financières lourdes

*« La gestion par la France des fonds structurels européens : améliorer, simplifier, évaluer », Cour des comptes, extraits du rapport public annuel 2015, février*

Au cours de la période de programmation financière 2007-2013, la France a bénéficié de 14,3Md€ provenant du fonds européen de développement régional (FEDER) et du fonds social européen (FSE).

Le FEDER se consacre à trois domaines prioritaires : l’innovation et l’économie de la connaissance, l’environnement et la prévention des risques, l’accès aux services de transport et de télécommunication d’intérêt économique général.

Le FSE soutient les politiques des États membres dans les domaines de l’emploi, de la formation professionnelle, de la lutte contre l’exclusion et de la réduction des inégalités territoriales : entre 2007 et 2012, près de 4 millions de personnes ont bénéficié en France d’une action de formation ou d’insertion cofinancée par des crédits FSE.

En ajoutant aux 14,3Md€ de crédits européens 13,9Md€ de cofinancements nationaux, ce sont au total 28,2Md€ qui ont pu être mobilisés au cours de la programmation 2007-2013.

Une nouvelle programmation des fonds structurels a été engagée pour la période 2014-2020, avec de nouvelles modalités de gestion : la quasi-intégralité des crédits du FEDER et 35% des crédits du FSE seront désormais gérés directement par les régions.

Pour la programmation 2007-2013, la France avait mis en place l’organisation suivante :

- pour le FSE, le ministère chargé de l’emploi est l’autorité de gestion du programme national, gérant directement 15% des crédits, 85% étant déconcentrés vers les préfets de région, qui gèrent directement 25% des crédits et peuvent affecter les 60% restants à des collectivités ou à d’autres structures locales, dotées du statut d’« organismes intermédiaires ».

- pour le FEDER, à l’exception de l’Alsace et du programme national d’assistance technique, les préfets de région ont été les autorités de gestion des programmes opérationnels, avec possibilité de déléguer des crédits à des collectivités territoriales ou à des organismes intermédiaires.

8 États membres (dont la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni ou l’Autriche) ont fait le choix de programmes opérationnels entièrement régionalisés, alors que le modèle de gestion du FSE est plus centralisé (tous les États ont au moins un programme opérationnel national).

Le choix du mode de gestion ne semble pas déterminant pour les résultats obtenus du point de vue du taux de programmation : la France se situait ainsi au début de 2012 en deçà de la moyenne européenne (68% contre 71% en moyenne), derrière le Royaume-Uni (81%), l’Allemagne (71%) et l’Espagne (69%), mais devant l’Italie (58%).

La Cour des Comptes constate une gestion insatisfaisante :

La longueur des délais d’instruction, de programmation, d’engagement des crédits, de contrôle du service fait et de paiement est un facteur de découragement pour les porteurs de projet et a pour effet de réserver l’usage des fonds structurels à des opérateurs bénéficiant d’une trésorerie suffisante pour leur permettre d’attendre leur versement (le délai entre le dépôt d’une demande de financement du FSE auprès des services de l’État et le versement des fonds est supérieur à 16 mois (5 pour l’instruction des dossiers, 8 pour le contrôle du service fait et 3 mois pour le paiement).

La multiplicité des intervenants contribue à expliquer l’importance de ces délais.

La France devra impérativement réduire ces délais, conformément à l’article 132 du règlement « général » n° 1303-2013 pour la programmation 2014-2020 (« l’autorité de gestion veille à ce qu’un bénéficiaire reçoive le montant total des dépenses exigibles dues dans son intégralité et au plus tard 90 jours à compter de la date de présentation de la demande de paiement par le bénéficiaire ».

La justification des dépenses est également une source de complexité, malgré des mesures de simplification, telles la mise en place de coûts standards unitaires, ou, pour les opérations d’un montant inférieur à 50 000€, de coûts forfaitaires dispensant d’un recours aux pièces comptables justificatives, mais leur application est à ce jour incomplète.

Les coûts de gestion sont parfois supérieurs au montant des fonds européens versés

- Pour le FSE, le coût moyen de gestion par dossier s’est élevé dans les services déconcentrés de l’État à 2 866 € en 2012 (entre 2 000 et 5 000€ selon les régions) ; en général, les services de l’État ont des coûts de gestion moins élevés que les autres services instructeurs.

- Pour le FEDER, le coût moyen de gestion d’un dossier par les services de l’État varie entre 3 500€ et 8 000€ dans les quatre préfectures de région comprises dans l’échantillon étudié (Haute- Normandie, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes), mais n’incluent pas les frais de fonctionnement courant des services.

L’impact des actions est insuffisamment traité :

* les indicateurs restent trop nombreux :

-Pour le FSE, regroupés par axe opérationnel, ils sont au nombre de 24, et ne permettent pas une vue d’ensemble de l’efficacité des dispositifs.

En Suède, le programme opérationnel national compte deux priorités (les salariés, avec un cofinancement des actions limité à l’État, et les demandeurs d’emploi, avec un cofinancement élargi aux collectivités locales) et les indicateurs de résultats sont au nombre de quatre (le nombre de bénéficiaires des actions ayant repris un emploi ou une formation initiale, le nombre de ceux qui ont amélioré leur capacité à accéder à l’emploi ou qui ont fait l’objet d’une prise en charge différente 90 jours après la fin de l’action FSE).

-Les indicateurs FEDER sont également trop nombreux et de surcroît mal renseignés. Aux 41 indicateurs européens, se superposent, du fait de la gestion assurée par la France, deux strates d’indicateurs nationaux et une strate d’indicateurs locaux ; certaines préfectures avaient prévu de suivre au début de la programmation jusqu’à 200 indicateurs au total, et jusqu’à 20 par dossier.

Dans ces conditions, l’exploitation des indicateurs est ardue, d’autant qu’aucun guide méthodologique ne les définit de façon suffisamment précise.

Au-delà de leur nombre, la qualité des indicateurs soulève certaines difficultés : le lien de causalité entre les opérations financées et la valeur de certains indicateurs apparaît ténu ; leur suivi est formel et ne donne pas lieu à une révision de la programmation.

* Le nombre de priorités retenues reste trop élevé

Le programme opérationnel national du FSE a été décliné selon 5 axes d’intervention, chaque axe se déclinant en 12 mesures et 31 sous-mesures.

La trop grande diversité des actions financées a également nui à la visibilité de l’action du FSE et à l’évaluation de la valeur ajoutée de son intervention.

À titre de comparaison, l’Angleterre a poursuivi seulement deux objectifs (les chômeurs et les personnes très éloignées du marché de l’emploi).

* Les gestionnaires et les bénéficiaires sont trop nombreux :

Au début de la programmation, plus de 300 organismes intermédiaires étaient agréés en métropole, dont 22 régions, 57 départements, 38 OPCA, 180 PLIE et une trentaine d’autres organismes ; leur nombre a été réduit par le regroupement de certains PLIE et par une fédération de l’action des OPCA, mais il restait encore en fin de période environ 200 organismes intermédiaires, dont 53 départements et 77 PLIE. Cette dispersion de la gestion est une spécificité française en Europe. Les crédits sont versés à près de douze mille organismes bénéficiaires, dont la moitié pour moins de 50 000 €.

En revanche, cette problématique concerne moins le FEDER : le montant moyen d’un projet programmé a fortement progressé sur la programmation 2007-2013 par rapport à la période 2000-2006, en passant de 127 000 € à 204 000 €, ce qui traduit un moindre saupoudrage des crédits.

Mais le taux d’erreur français a souvent été supérieur au plafond admis (2%) ; tel a été notamment le cas en 2011 et 2012 (taux d’erreur de 4,4% et 4,7%, avant mesures correctrices) , ces dépassements ayant entraîné deux interruptions totales de versement des fonds à la France : l’une de six mois en 2012, la seconde de trois mois en 2013. Plus de 6 100 opérations ont ainsi dû être réexaminées entre les années 2009 et 2013 avec le risque, pour les bénéficiaires, de se voir demander le remboursement des fonds qui leur avaient été accordés.

L’analyse de l’exécution de la programmation 2007-2013 montre que la réussite de la programmation 2014-2020 nécessite une décentralisation réussie de l’organisation de la gestion, une unification des systèmes d’information et un renforcement de l’évaluation des actions.

Pour la programmation 2014-2020, la gestion du FSE sera partagée entre l’État (65%) et les régions (35%). Un programme opérationnel national «emploi-inclusion», dont la DGEFP est le chef de file, coexiste ainsi avec vingt-sept programmes opérationnels régionaux communs FEDER-FSE « investissement pour la croissance et l’emploi ».

Pour le programme national, la France a choisi cinq priorités : l’accès à l’emploi pour les demandeurs d’emploi et les personnes inactives, l’adaptation au changement des travailleurs et des entreprises, la modernisation des institutions du marché du travail et l’inclusion active et l’intégration durable des jeunes sur le marché du travail »

Le règlement européen propre au FSE énumère quarante-quatre indicateurs communs de réalisation et de résultat « qui devront être obligatoirement renseignés par tous les États membres, au niveau de chaque priorité d’investissement du programme ». La réduction souhaitable du nombre des indicateurs n’a donc pas été engagée, d’autant que la DGEFP a précisé qu’en cas de nécessité, « pour rendre compte du changement attendu », un indicateur sera ajouté par objectif spécifique.

La gestion du FEDER : les régions gèrent directement l’ensemble des fonds du FEDER.

Le règlement européen relatif au FEDER prévoit également quarante indicateurs.

Un nouveau système d’information dit SYNERGIE, compatible avec l’architecture de gestion de la programmation 2014-2020, doit entrer en service en 2016.

La Cour formule six recommandations :

1 concentrer les actions sur un nombre réduit de priorités ;

2. clarifier le rôle respectif des gestionnaires (nationaux et locaux) des différents programmes opérationnels pour la mise en œuvre des plans d’action ;

3. évaluer les coûts de gestion globaux et par gestionnaire de programme ;

4. réduire le nombre des organismes intermédiaires ;

5. améliorer la formation et l’accompagnement juridique des agents chargés de la gestion, ainsi que des bénéficiaires, afin de diminuer le risque d’erreur ;

6. diminuer le nombre d’indicateurs de résultats et mettre en œuvre des procédures permettant leur utilisation effective pour le pilotage des actions

Innovation

Les 1 à 9 salariés sont 37% des bénéficiaires du crédit impôt recherche (CIR) ; 36% sont des entreprises indépendantes ; ces TPE ont encaissé 5,6% des montants affectés au CIR, en moyenne 53 000€ par entreprise avec un taux de CIR/ montants de dépenses R&D de 31,8%

*« L’utilisation du CIR par les entreprises en 2012 », Rapport PME 2014, BPIFrance/ministére de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche, mars*

Depuis 2008, le crédit d’impôt recherche (CIR) est devenu le premier dispositif de financement public des dépenses de R&D des entreprises ; c’est le soutien à la R&D qui touche le plus grand nombre d’entreprises, notamment de petites et très petites entreprises.

En 2012, près de 15 300 entreprises ont bénéficié du CIR. Plus de 20 400 entreprises ont envoyé une déclaration CIR (19 414 en moyenne entre 2009 et 2012 ; 8 636 entre 2003 et 2008) ; le nombre de bénéficiaires est inférieur au nombre de déclarants car c’est la maison mère des groupes fiscalement intégrés qui touche le CIR pour ses filiales ; c’est le cas de plus de 2 900 groupes fiscalement intégrés (près de 10% des bénéficiaires sont de « petits » groupes dont les effectifs consolidés sont inférieurs à 250 salariés).

Les entreprises ont déclaré 19,2Md€ de dépenses éligibles et la créance du CIR s’élève à 5,3Md€ (5,17Md€ entre 2009 et 2012).

Les entreprises de moins de 250 salariés fiscalement indépendantes (9 bénéficiaires sur 10) comptent pour 23% des dépenses déclarées et ont perçu 25% du montant du CIR, soit 1,34Md€ en 2012 après 868M€ en 2008 ; le taux de financement par le CIR est d’autant plus élevé que l’entreprise est petite : 32% des dépenses déclarées pour les entreprises de moins de 10 salariés, 30% pour l’ensemble des entreprises de moins de 250 salariés, 24% pour les plus de 5 000 salariés.

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Entreprises bénéficiaires | | | Dépenses  R&D en M€ | CIR | | | | |
|  | Nombre | Répartition  En % | % Indépen-  dantes | Montant M€ | Répartition  En % | %  Indépen  dantes | Montant  Moyen par entreprise en K€ | Taux de CIR |
| 1 à 9 sal | 5 668 | 37,1 | 35,8 | 940 | 299 | 5,6 | 5,2 | 53 | 31,8 |
| 10 à 249 sal | 7 910 | 51,8 | 40,1 | 4 579 | 1 376 | 25,8 | 19,9 | 174 | 30,0 |
| 250 à 4 999 sal | 1 290 | 8,1 | 2,4 | 6 022 | 1 803 | 33,8 | 6,4 | 1 466 | 29,9 |
| 5 000 sal et plus | 96 | 0,6 | 0 | 7 561 | 1 828 | 34,3 | 0 | 19 042 | 24,2 |
| Non renseigné | 327 | 2,5 | 2,5 | 82 | 26 | 0,5 | 0,5 | 69 | 31,9 |
| Total | 15 281 | 100 | 80,8 | 19 184 | 5 333 | 100 | 32,2 | 349 | 27,8 |

Les secteurs les plus souvent bénéficiaires sont l’industrie avec 60% du CIR (industrie électronique, pharmacie…) et l’informatique, aux côtés de l’ingénierie :

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Industrie  dont | électronique | Pharmacie  parfumerie | Auto | Aéronautique  Naval, ferroviaire | Chimie  caoutchouc | Services  dont | informatique | Ingénierie  architecture |
| % du CIR | 60,2 | 15,8 | 10,8 | 6,5 | 6,3 | 5,1 | 37 ,7 | 11,9 | 9,9 |

84% des bénéficiaires sont localisés en Ile de France (66,2%), Rhône-Alpes (8,8%), Paca (4,9%) et Midi-Pyrénées (4%).

Les dépenses externalisées, correspondant aux opérations de sous-traitance de R&D, représentent 12,3% de l’assiette des dépenses déclarées par les entreprises ; depuis 2007, ces dépenses sont en croissance (+119% vers la recherche publique et +89% vers la recherche privée) . Les PME sont plus dynamiques que la moyenne, leurs dépenses externalisées ayant augmenté respectivement de 226% et de 109% sur cette période.

En 2012, 3 325 entreprises de moins de 250 salariés ont externalisé des travaux de R&D à d’autres entreprises et 2 266 à la recherche publique ; **celles émanant de PME indépendantes ont été beaucoup plus dynamiques en direction de la recherche publique** (+151%), qu’en direction d’entreprises privées (+58%) ; **le nombre de PME qui externalisent a lui aussi augmenté**, contrairement aux entreprises de taille plus importante.

Le concours national a contribué à la création de 1 564 entreprises depuis son lancement en 1999. Les projets accompagnés par les incubateurs publics ont donné lieu à 2 529 nouvelles entreprises

*« Les entreprises innovantes issues du concours national et des incubateurs publics à fin 2013 », Rapport PME 2014, BPIFrance/ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche, mars*

En 13 ans, 3 174 entreprises ont été créées avec le soutien de deux dispositifs publics (concours national d’aide à la création d’entreprises de technologies innovantes et le prix Pépite-Tremplin pour l’entrepreneuriat étudiant, rebaptisé I-Lab), pour l’essentiel en Biotechnologies et santé et dans le Numérique. Elles ont grandement contribué à l’évolution des mentalités et des relations du milieu de la recherche avec les entreprises et l’entrepreneuriat.

* Le concours national a contribué à la création de 1 564 entreprises depuis son lancement en 1999. Les projets accompagnés par les incubateurs publics ont donné lieu à 2 529 nouvelles entreprises. Le nombre d’entreprises innovantes distinctes issues du concours national et des incubateurs publics (C&I) depuis 1999 s’élève à 3 174. Près de 3 sur 10 ont bénéficié du soutien des deux dispositifs, illustration d’une forte synergie entre ces deux outils. La moitié des entreprises innovantes a été accompagnée par les incubateurs uniquement et 20 % ont bénéficié de la seule aide du concours.

Le nombre annuel de créations C&I a été de 220 entre 2000 et 2008. Il a augmenté pour dépasser 250 créations de 2009 à 2011, avant de régresser depuis 2012.

**Sur les 1 380 entreprises du concours national** (pour lesquelles le porteur de projet a fait remonter des données), **645 (soit 47 %) sont issues de la recherche publique**; si cette part a stagné entre 40 et 50% dans le milieu des années 2000, elle **tend à s’accroître pour atteindre 62% en 2012 et 2013.** Depuis l’origine du concours national, **les créations sont issues de deux domaines de recherche privilégiés, les technologies de l’information et de la communication (**dont la part passe de 60% en 2000 à 46% en 2013**) et les Biotechnologies/pharmacie (**16% en 2000, 35% en 2013).

* Les entreprises issues des 30 incubateurs

Le profil des créations issues de la recherche publique (c’est-à-dire ayant impliqué des personnes de recherche ou formés par la recherche) est étroitement lié à l’évolution de l’activité des incubateurs. Créés en 2000 pour accompagner les créations d’entreprise valorisant des résultats de la recherche publique, les incubateurs ont adapté, à partir de 2003, leur activité à la raréfaction de ce type de projets ; cette évolution se traduit par la chute marquée de la part des entreprises issues de la recherche publique de 54% en 2002, autour de 40% actuellement.

En 2013, les TIC forment 35% des projets, les technologies de l’ingénieur (29%), les sciences de la vie avec la santé, l’agronomie, l’agroalimentaire (21%) et une forte augmentation de la part des projets dans le domaine des Biotechnologies (10% contre 1 en 2000) ; par contre les sciences humaines sont en baisse (4% contre 10 en 2000).

Accompagnement des créations, des TPE et PME

La forte mortalité des entreprises nouvelles intervient dans la phase de développement (entre 2 et 4 ans après la création) ; or les entreprises à forte croissance estiment avoir sous-estimé leur vision stratégique et disposer d’un accompagnement très lié au démarrage, hors l’appui très apprécié des grandes entreprises.

*« Accompagner les jeunes entreprises de croissance », Raise et Bain&Company, mars*

*Sondage auprès de 507 entrepreneurs, pour comprendre la nature des difficultés rencontrées par les entrepreneurs dans cette phase de développement et de croissance.*

Quelques constats généraux sur la création d’entreprise:

- La création d’entreprise reste peu coûteuse en France : les frais induits n’y représentent que 0,9% du revenu brut moyen par habitant contre environ 5% en Allemagne et en Espagne, la moyenne de l’OCDE se situant à 4,5%.

- Par ailleurs, le processus de création ne comprend que cinq procédures administratives, ce qui reste dans la moyenne des pays de l’OCDE ; ce nombre peut être deux fois plus important chez nos voisins allemands ou espagnols.

- Au-delà de la facilité à créer une entreprise, la pérennité des structures créées demeure un défi important : ainsi 50% des entreprises créées disparaissent avant d’atteindre leur sixième année d’existence (alors que le taux est de 25% à 2 ans) ; cette forte mortalité intervient en général dans les « années charnières » de l’entreprise, entre 2 et 5 ans où la probabilité de défaillance annuelle augmente de 50% par rapport aux premières années. La première phase dure en général de 1 à 2 ans (développement du produit, choix du marché, où se positionner, une phase de recherches et d’itérations, lancement des premiers produits/services) ; intervient ensuite la phase de développement, années charnières (entre 2 à 4 ans après la création).

- Après 5 ans d’existence, l’effectif moyen d’une entreprise française est seulement de 3 emplois, dont 2 salariés ; elles sont plus petites que dans d’autres pays (en France 5% des entreprises ont plus de 10 employés, moitié moins qu’au Royaume Uni et 4 fois moins qu’aux Etats-Unis).

Les sart up

Une fois créées, les start-ups peuvent faire appel au capital-risque, qui a retrouvé en 2013 des niveaux supérieurs à l’avant-crise (640M€ investis dans 469 jeunes entreprises) ; cette dynamique découle à la fois d’un soutien des pouvoirs publics par des dispositifs fiscaux (notamment par la loi TEPA), des mécanismes institutionnels (la BPI est aujourd’hui le premier investisseur en capital-risque en termes de nombre d’opérations), ainsi que d’un changement de mentalité qui voit le développement de nouveaux modes de financement d’amorçage (réseaux de Business Angels, développement de plateformes de financement participatif comme KissKissBankBank ou Ulule)

- Parmi les 271 000 entreprises enregistrées au Registre du Commerce en 2005 et toujours actives aujourd’hui, 50 Jeunes Entreprises de Croissance les plus performantes ont été identifiées.

Souvent leaders sur leurs marchés, elles affichent un chiffre d’affaires moyen de 36M€ et un effectif moyen de 159 employés ; en dix ans, ces entreprises ont réussi à construire une croissance durable dans des secteurs innovants et porteurs comme dans des secteurs plus matures, même si ces derniers ont une intensité concurrentielle plus forte et une croissance plus faible ; elles ont su se révéler par exemple grâce à une vision stratégique disruptive, une gestion fine de la rentabilité lors des phases de transformation, la signature de contrats d’exclusivité avec les fournisseurs ou encore l’expérience technique d’un accompagnateur de grande qualité.

Les demandes des start up : ce qui leur aurait permis d’atteindre un taux de croissance plus élevé, en décalage avec l’ensemble des PME

- 43% une meilleure stratégie (contre seulement 12% pour l’ensemble des PME) : la définition précise de leur positionnement stratégique sur leur marché, sans doute la conséquence d’un manque de vision stratégique claire au moment de la création de l’entreprise ; trouver un positionnement solide sur un marché à potentiel, avec un business model valide et une attitude positive face à la prise de risque sont des éléments incontournables et pas toujours présents ; globalement les PME dans leur ensemble y sont moins sensibles

- 20% un meilleur accès au financement.

13% de l’ensemble des PME estiment ce point essentiel ; rappelons plus globalement que près de la moitié des PME recherchent chaque année des financements pour soutenir leur développement, le prêt bancaire demeurant le premier moyen de financement (37% des entrepreneurs) ; toutefois, en 2013, 40% des demandes de crédit de trésorerie et 17% des crédits d’investissement formulés par les PME ont été refusés en partie ou en totalité. La raison la plus souvent avancée par les banques pour justifier ce refus est un niveau insuffisant d’activité, ce qui pénalise particulièrement les entrepreneurs en début de phase de croissance. Cette difficulté se double d’une autocensure des entrepreneurs : en 2013, ils étaient 9% à ne pas avoir sollicité un prêt par peur du refus de leur banque. Le recours à des investisseurs professionnels reste encore marginal, avec seulement 15% des jeunes entreprises qui y ont fait appel.

La deuxième levée de fonds est souvent plus difficile à réussir compte tenu des attentes élevées des investisseurs en termes de performance et exige souvent l’ouverture du capital

- 14% une meilleure gestion des RH, alors que c’est la première problématique opérationnelle citée par 28% des PME : difficultés à attirer des talents lorsque l’entreprise est peu connue, à s’entourer de profils plus seniors pouvant aider l’entreprise à se structurer, capacité à motiver et à fidéliser les employés pour diminuer le turnover et donc capacité à offrir des perspectives de carrière à long terme, gestion administrative des ressources humaines au quotidien en période de croissance.

L’accompagnement

A l’étranger, à l’instar de l’Allemagne ou d’Israël, certains pays démontrent également qu’il est possible d’accompagner la croissance de ces entreprises (par exemple sur des logiques de réseau local ou d’écosystème), jusqu’à ce qu’elles atteignent une taille critique.

- L’Allemagne affiche une forte volonté des pouvoirs publics pour aider les PME locales à grandir, via une forte logique de réseau, fédérant acteurs publics et privés au sein de filières dirigées vers l’exportation, et un environnement réglementaire qui facilite le développement de l’entreprise (lois favorisant la flexibilité du travail, fiscalité attractive pour les ETI avec des cotisations sociales inférieures à la France de 21 points et un impôt sur les sociétés inférieur de 17 points).

- En Israël l’accompagnement des jeunes entreprises est très développé, à tel point que cet état possède la plus forte densité de start-ups au monde (une pour 1200 habitants) ; le financement abondant permet à 60% d’entre elles de lever des fonds dans leurs 2 premières années grâce à une aide de l’Etat - jusqu’à 200 000€ par entreprise, et une forte présence de fonds de Corporate Venture Capital qui investissent à 85% dans le « early stage » contre 80% en Europe en « late stage» ; par ailleurs, Israël a su créer un véritable écosystème où tous les acteurs peuvent échanger et s’aider : incubateurs, universités, grandes entreprises, autorités publiques et start-ups concentrées dans les mêmes endroits.

En 2014, dans le sondage réalisé, 40% des entrepreneurs déclarent avoir été accompagnés lors de la création ou du développement de leur entreprise ; cet accompagnement a été réalisé en majorité par des organismes publics (51%), 29% par des associations et réseaux, 17% par des proches, 15% par des investisseurs, 12% par des grandes entreprises et 8% par des incubateurs ou pépinières.

35% l’ont été dans le cadre de leur financement, 16% pour des conseils stratégiques ou pour le développement, 7% pour une mise en relation avec des contacts et 7% pour une aide matérielle ; 30% disent ne pas avoir été accompagnés.

70% l’ont été lors de la première année d’existence, pour chuter considérablement les années suivantes (l’aide est divisé par 2 dès la deuxième année).

Les structures d’accompagnement sont nombreuses sur les phases de création et d’amorçage des entreprises : les incubateurs et accélérateurs (Le Camping, Les Pionnières, des incubateurs publics comme Paris Région Lab, ou encore des incubateurs académiques comme à Sciences Po ou HEC ; certaines structures comme l’Accélérateur ou The Family se présentent plutôt comme des investisseurs, prenant des participations minoritaires au capital des entreprises qu’ils accompagnent.

L’accompagnement concerne souvent la mise en place d’une bonne définition du couple produit / marché, le mentoring personnalisé, la mise en relation avec des contacts clés ou encore le financement.

Lorsque l’entreprise entre alors dans une phase de développement (au bout de 2 à 4 ans d’existence), les structures d’accompagnement se font plus rares.

Le rôle clé des grandes entreprises dans l’écosystème

29% des entrepreneurs interrogés entretiennent des relations avec une ou plusieurs grandes entreprises dans le cadre de leurs activités : Il est de 38% pour les entreprises de plus de 10 salariés et 52% pour celles qui réalisent plus d’un million d’euros de chiffre d’affaires ; cette relation prend le plus souvent la forme d’une relation client-fournisseur (88%), certaines sous la forme de partenariats commerciaux de longue durée (40%), sous forme d’une grande entreprise servant d’incubateur (10% des répondants ; noter que 43% des entreprises du CV proposent ce type de structure), d’autres avec une grande entreprise actionnaire à leur capital (6%).

Pour 93%, ces relations ont eu un impact positif sur leur activité ; réciproquement, ces interactions apportent de nombreux avantages pour les grandes entreprises (conduire une veille pour avoir une longueur d’avance sur des technologies disruptives sur leur marché, maintenir une vision d’ensemble sur une chaîne de valeur, dynamiser leur culture interne en s’inspirant de l’agilité des start-ups, investissement dans des projets rentables)

Les grandes entreprises s’impliquent dans l’entreprenariat à travers trois activités principales :

• Des relations commerciales responsables entre grands groupes et PME.

• Une activité d’investissement : Fonds de Corporate Venture Capital (Orange, Publicis, Merieux,

SchneiderElectric, Total…), Incubateurs (Le Village de Crédit Agricole, Microsoft Ventures, Orange Fab, Mobile Technologies Incubator d’Alcatel…) et Investissement fusions acquisitions direct.

• Une activité philanthropique : Fondations, mécénat pour l’entreprenariat (le plus souvent social, comme la Fondation Kering ou Total).

Evolution des marchés et de la société

L’autonomisation de l’individu, portée par l’évolution des technologies, constitue une tendance lourde de l’évolution des modes de vie ; elle imprègne et transforme l’ensemble des modèles sociaux : la famille, le couple, le travail, l’entreprise, l’éducation. La tendance de fond est celle d’un individu affranchi des modes d’organisation hérités du passé et revendiquant le pouvoir d’agir directement.

*« Penser autrement les modes de vie en 2030 »,* *Cahier des nouvelles problématiques de société tomes 1 et 2, nombreux extraits ci-après de ces textes*

*Commissariat Général au Développement Durable, délégation au Développement durable, Mission Prospective, Décembre*

*L’objectif majeur de ce travail prospectif est d’agréger, et ainsi de rendre perceptible, la multitude de transformations en cours, quelles qu’en soient les échelles (macro-économiques, micro-transformations du quotidien, individu) afin de dégager des enjeux et des tendances lourdes ou émergentes pour nos modes de vie à 20 ans.*

*C’est pourquoi, construire une prospective des modes de vie à horizon 2030 consistera à mettre en perspective les « grands courants » de société, les micros transformations du quotidien et enfin, l’acteur et sa capacité « d’invention sociale ». Il s’agit de conjuguer l’analyse prospective et sociologique avec le métier de « chasseur de tendances ».*

*Ce travail a été conduit et discuté dans le cadre d’une dizaine d’ateliers prospectifs réguliers réunissant des experts venant d’horizons différents.*

* **Tome 1**

« La nouvelle dimension de la mondialisation transforme en profondeur notre rapport au travail, et ceci à travers différents aspects :

- La nouvelle division internationale du travail, en externalisant les activités productives les moins rentables vers les nouveaux « ateliers industriels du monde », a pour conséquence le déclassement et la précarisation des emplois et des populations les moins qualifiées dans les sociétés développées créant un chômage structurel de masse.

- Dans l’économie post-industrielle, la valeur ajoutée du produit, et ce qui en fait la rentabilité, n’est plus matérielle et liée à ses coûts de production, mais, immatérielle et liée à sa conception, le produit devenant plus rentable à concevoir (recherche en innovation, marketing) qu’à fabriquer, le cerveau est davantage valorisé que le bras. En conséquence, à la différence de la société industrielle qui avait un besoin important de main d’œuvre et s’appuyait sur une immigration de travail, la société post-industrielle sous-tend une logique de déclassement et de précarisation des populations à faible qualification.

- Par ailleurs, la révolution informatique modifie radicalement les modèles d’organisation du travail hérités de la société industrielle ; l’entreprise industrielle constituait un monde hiérarchisé fonctionnant sur des statuts, des complémentarités et des solidarités professionnelles clairement établies. La nouvelle façon de concevoir le travail dans les sociétés de l’information modifie en profondeur le rapport au travail dans la mesure où l’autonomie, la polyvalence, la flexibilité, le free-lance en deviennent des logiques obligées. Par ailleurs, le travail se fait de plus en plus hors du lieu de travail.

**- La domination économique et financière devient « transnationale »,** avec le « déclin d’un modèle politique fondé sur l’État national ».

* En conséquence, le temps social dans les sociétés numériques et post-industrielles produit une nouvelle réalité sociale qui est le nouveau cadre spatio-temporel de nos modes de vie :

- La dérégulation des cadres et des rythmes collectifs, et des mobilités diverses de la vie quotidienne. L’individu devient le maître et le gestionnaire de son temps, public ou privé

- Le nomadisme consacre un nouveau statut de l’individualisme qui se veut libre de l’espace et du temps

- Une culture «du tout, tout de suite» : le temps immédiat, l’action ponctuelle remplacent le temps long de la construction qui est celui du politique

- La vitesse de circulation des flux d’idées, d’objets, d’informations induit une obsolescence permanente et rapide de toute chose ; les nouvelles générations Y, très représentatives, considèrent la vie comme une séquence d’expériences successives (carrière professionnelle plurielle, détestation de la routine quotidienne, navigation à vue, hors de toute construction dans la durée)

- Mais il y a aussi une aspiration montante à «une temporalité lente, qualitative et sensualiste» et des pratiques sociales de ralentissement du temps qui l’accompagnent : méditation, relaxation, spa, randonnées, farniente.

L’individu » contemporain est à la fois performatif, prométhéen, boulimique, et par ailleurs sensualiste, attaché aux petits bonheurs de la vie, mais dans le cadre d’une relation « connective » qui remplace la relation collective, faite d’engagement dans la durée ; le lien social n’est toléré que s’il est fluide. On est collectif et solidaire, tout en restant solitaire.

La génération Y, emblématique du Web, exemplifie ce mode de vie qui rejette les modes d’organisation, de hiérarchie et de relation figés ; elle incarne les nouvelles formes du cyber militantisme politique et consommatoire : une génération « furtive et festive », qui se regroupe en clans, tribus et réseaux multiples, et « qui change de pensée et d’affect comme de chemise », et mélange les mondes numériques et réels, une nouvelle réalité, plus satisfaisante que la réalité, car plus riche en émotions et sensations.

L’autonomisation de l’individu, portée par l’évolution des technologies, constitue une tendance lourde de l’évolution des modes de vie ; elle imprègne et transforme l’ensemble des modèles sociaux : la famille, le couple, le travail, l’entreprise, l’éducation.

Alain Ehrenberg analyse la société post-industrielle en tant que « société d’autonomie » ayant succédé à la « société de discipline », qualificatif définissant la société industrielle : dans la société de discipline, l’individu se demandait « s’il était coupable », alors que dans la société d’autonomie, fondée sur la généralisation des normes de performance et de compétitivité, l’individu se demande «s’il est capable» ; l’autonomie, liée à l’obligation d’être performant, engendre une fragilité de l’individu et « une fatigue de soi » mis il a à sa disposition des « coachs » pour le rendre plus performant et des « psys » pour pallier à ses fragilités. Plus l’hyper individu revendique la pleine possession de lui-même, et plus il fait appel à des professionnels pour l’aider à mieux vivre. Plus il est émancipé des encadrements collectifs, plus il est déboussolé et plus montent les demandes de prise en charge de soi par l’autre. Dans le contexte actuel de crise, on commence à observer un début d’infléchissement vers des formes de solidarité et de consommation collective, des modes de travail plus collaboratifs.

De nouvelles façons de se déplacer, de communiquer, de se rencontrer, d’acheter et de vendre, à tous moments et en tous lieux, s’inventent chaque jour  L’autonomisation et la personnalisation des modes de vie et de consommation, constituent la clé de voûte de ce nouveau système de mobilité généralisée :

* Du modèle traditionnel de la consommation industrielle et standardisée de masse, on est passé progressivement à celui d’une consommation de « niches », axée sur l’information, le service personnalisé et les échanges interpersonnels en ligne entre consommateurs ; par ailleurs, les regroupements, via internet, de consommateurs, les nouvelles formes de « consom’action » et de « buzz » font peser une pression grandissante sur la politique commerciale, sociale ou écologique, de l’entreprise. Elle amène de plus en plus de grands distributeurs à réadapter leurs modèles économiques et marketing.
* Le « faire soi-même » constitue un phénomène en forte progression sur les dernières années.
* la façon de travailler, individuellement ou collectivement s’est radicalement transformée avec l’avènement des technologies mobiles : l’autonomie de l’activité, la personnalisation de la relation, les formes d’intelligence en réseaux, les nouveaux métiers collaboratifs, ont transformé en profondeur le rapport au travail. L’activité s’exerce de plus en plus hors des lieux et des rythmes traditionnels de l’entreprise et amène à une intensification nerveuse de l’activité professionnelle.
* l’apprentissage permanent, l’auto-formation viennent suppléer les savoirs académiques traditionnels. Cette nouvelle logique d’un savoir constamment réactualisé, dans un monde en constant changement, participe du processus d’autonomisation et d’accélération de la vie, à tous les âges, dans tous les domaines, qui a été enclenché par les mutations économiques et technologiques.

LA CRITIQUE DU MODÈLE ÉCONOMIQUE DOMINANT

L’idée se répand que l’économie, à la recherche permanente de gains de productivité, génère du chômage de masse, appauvrit des franges croissantes de la population et aggrave la crise écologique. Le renversement de la pensée économique dominante est alimenté par une vision alternative du développement économique et humain :

\* « L’économie du vivant » appréhende la société comme un organisme vivant, comme un écosystème où les dimensions économiques, sociales, écologiques, sont en interdépendance étroite.

\* La finalité de l’économie ne peut plus être l’accumulation matérielle dans la mesure où celle-ci appauvrit et détruit à terme la planète et l’écosystème humain ; la notion de « capital naturel », qui consiste à attribuer une valeur financière à la « production » de l’environnement, se surajoute à la notion classique de capital financier.

\* La tendance montante d’une nouvelle économie « humaine et solidaire » constitue le prolongement naturel de cette représentation du monde comme un écosystème, actuellement à l’œuvre dans la société (coopératives de travail, finances éthiques, crèches associatives, filières locales équitables…)

La « PROSPÉRITÉ SANS CROISSANCE »

L’idée centrale est qu’il faut cesser de penser ensemble la croissance économique fondée sur la productivité et la prospérité d’une société. La notion de « croissance verte », développée dans le Rapport de l’Organisation Mondiale du Travail publié en 2010, reprend cette problématique d’un modèle économique « durable » qui dissocie croissance économique et productivité et intègre une préoccupation environnementale.

Dans cette perspective des investissements lourds sont à faire dans les domaines de l’efficacité énergétique, des technologies propres et dans la préservation de l’environnement. Cet investissement a pour objectif le « plein emploi sans la croissance » ; l’État a un rôle renforcé d’investisseur et de régulateur.

L’entreprise y est pensée comme au centre d’une relation écosystémique avec son environnement écologique et humain, qui participe étroitement de sa stratégie de croissance.

TECHNOLOGIE FRUGALE, UNE NOTION D’AVENIR

Cette nouvelle manière de penser l’innovation et la technologie, est totalement à contrecourant de l’innovation telle qu’elle est pensée actuellement dans les sociétés développées du Nord. L’innovation frugale, née dans les pays émergents, est mieux adaptée aux marchés de pénurie, moins gourmande en matières premières et énergie, et par ailleurs bon marché.

La question de « l’épanouissement personnel » est perçue dans la perspective d’une société frugale. L’on voit apparaître de nouveaux modes de vie plus simples, davantage fondés sur des valeurs intérieures et moins sur la consommation matérielle.

* Tome 2

La démocratisation des outils numériques accélère une dynamique socioéconomique et culturelle qui va dans le sens d’une individualisation toujours plus forte des modes de vie, la tendance de fond étant celle d’un individu affranchi des modes d’organisation tutélaire hérités du passé et revendiquant le pouvoir d’agir directement (notion « d’individual empowerment » dans le Rapport « The Global Trends 2012 », établi sous l’égide de la CIA, comme une donnée majeure pour l’avenir). Cette montée en puissance de l’individu, s’exprime dans tous les domaines de la vie, qu’il s’agisse de la consommation, de l’économie et de l’entreprise, ou du politique. Une nouvelle socio-économie, en grande partie auto-organisée, fonctionnant en réseaux et halos complexes, émerge progressivement. La logique en est horizontale, dans un mode d’organisation de la société, encore largement vertical.

Une vitalité et une inventivité nouvelle se déploient. Les pratiques participatives et collaboratives se multiplient, tant au niveau économique que politique et tant au niveau local que global. La nouvelle citoyenneté participative se manifeste notamment dans les réseaux associatifs que l’on a vu progresser considérablement à l’échelle de la planète ces vingt dernières années.

Les courants culturels favorables à la société participative

Les différents observatoires européens se rejoignent sur les grands courants socio-culturels qui traversent les sociétés occidentales développées.

- LA VITALITÉ : le besoin de vivre pleinement sa vie, d’épanouir sa personnalité de mille façons, apparaît comme une tendance régulièrement montante depuis les années 1970. Le dynamisme associatif actuel est l’un des marqueurs sociaux. La vitalité se transforme en frustration dès lors qu’elle est confrontée à un environnement rigide, face auquel elle se sent impuissante.

- L’AUTONOMIE : à l’origine, elle était contestataire, anticonformiste, militante, opposée aux statuts établis ; aujourd’hui, elle est devenue une valeur largement partagée et qui s’exprime :

\* par une autodétermination forte de ses modes de pensée et de vie (être soi-même)

\* par une capacité de souplesse et d’adaptation plus grande en fonction des rôles sociaux, des circonstances et des opportunités, d’où des personnalités complexes, qui n’hésitent pas à endosser des rôles et des attitudes conventionnelles et conformistes en fonction de la situation.

\* par une prise de distance critique par rapport aux institutions et aux systèmes formels hiérarchiques et cloisonnés, qu’ils soient de nature dogmatique ou bureaucratique.

- DONNER UN SENS À SA VIE : Le déclin des idéologies et des religions dans les sociétés occidentales est à l’origine d’un recentrement sur une morale personnelle (être authentique, trouver sa propre voie, à travers une quête spirituelle personnelle, recentrer sur les « valeurs fondamentales de la vie » telles la famille, l’enfant, la nature, consommer éthique, engagé, être utile en s’impliquant dans des actions collectives, morales et solidaires).

- ÊTRE CONNECTÉ : les nouvelles technologies numériques démultiplient les possibilités de contact avec un grand nombre de personnes très différentes au sein d’une multiplicité de réseaux. La propension à se connecter avec d’autres individus, dans le cadre de relations épisodiques ou opportunistes, ouvre à une nouvelle morphologie de société plus fluide et plus organique.

- PARTAGER : les machines et les objets ont remplacé les différentes communautés de travail ou de voisinage qui se sont construites au fil des siècles, favorisant un processus d’individualisation, et affaiblissant les liens communautaires ancestraux. Paradoxalement, ces technologies numériques, recréent de nouvelles appartenances et solidarités à travers les multiples communautés virtuelles de partage en ligne ; on partage ses fichiers, ses idées, ses bons plans, ses humeurs, ses informations, ses images intimes…

Les multiples figures du consommateur collaboratif

La sortie d’un modèle consumériste descendant, fondé sur la publicité, sur l’achat à crédit, l’industrialisation de la relation client, se fait au profit du passage à un modèle horizontal de consommation collaborative (dépassement des oppositions entre achat, usage et troc, entre vendeur et acheteur). La montée en puissance des réseaux sociaux et des plateformes collaboratives, au cours des dix dernières années, a favorisé la communication et la confiance entre les individus. De plus en plus, sur le Net, ce sont les opinions et les votes des consommateurs qui orientent la consommation

Pour l’entreprise, l’avantage de cette forme de démocratie participative est double : d’une part, intégrer le consommateur dans le processus d’innovation, et d’autre part, répondre aux besoins montants du public de participer plus directement et de façon plus citoyenne, à une conception plus adaptée, plus éthique et écologique du produit. La consommation collaborative, à travers le système d’échange et de confiance qui se crée, privilégie l’usage, la propriété mutualisée, l’accès à des services partagés. Dans ce modèle, l’achat individuel, pilier de la consommation de masse, passe au second plan. Dans le même esprit coproductif, les pratiques contributives foisonnent dans le domaine du marketing où le consommateur donne ou vend son avis dans des domaines de métiers traditionnellement réservés à l’entreprise.

Les deux milliards de consommateurs recensés dans les réseaux sociaux mondiaux, peuvent plus facilement faire valoir leur pouvoir d’achat collectif, d’où un énorme succès des sites d’achat groupés, un peu partout sur la planète. Outre la pression économique exercée sur le producteur, l’achat groupé implique un lien social et communautaire fondé sur des habitudes de consommation et des réseaux communs. Plus récemment, des plateformes se sont lancées dans des fabrications spécifiques, répondant à une demande groupée.

La radicale nouveauté de ce modèle étant que l’on n’y raisonne plus en termes de compétition mais de « co-pétition », l’innovation y est ouverte et collaborative. L’idée est de faire plus intelligent et plus profitable pour le plus grand nombre, en s’appuyant sur le plus grand nombre. En ce sens, la rupture est totale avec le modèle industriel classique qui fonctionne sur le principe de la division des taches, sur le secret de fabrication et le brevet ; émerge un nouveau modèle entrepreneurial et productif imprégné de l’esprit de l’Internet. On y trouve une volonté d’autonomie conjuguée à un esprit d’ouverture et de partage.

De nouveaux modèles économiques apparaissent en germe, de nouvelles générations d’entrepreneurs montent en puissance. L’idéalisme associatif s’y mêle au pragmatisme économique. L’enjeu premier en est de replacer l’Humain et l’Environnement au centre de la réflexion. De plus en plus d’entreprises, parfois, contraintes et forcées, sont amené à suivre le mouvement, et à communiquer, mais aussi agir, différemment.

-l’entreprise cherche à se montrer « généreuse » et veut démontrer son engagement envers de la société ; L’enjeu est évidemment de nature marketing : répondre à la pression des médias sociaux, montrer un visage humain et amical et établir une relation de proximité avec le consommateur ; il est aussi de nature interne : susciter l’adhésion de son personnel.

La nouveauté de cette attitude est qu’elle ne se résume pas à un effet de communication, mais qu’elle repose sur une action réelle dans la vie des gens.

- Répondre à une **exigence montante de transparence** ; L’entreprise, à l’image de l’individu, se revendique donc humaine et faillible ; **le commerce équitable**, qui vise à restituer un maximum de valeur ajoutée au petit producteur défavorisé, a vu son marché progresser fortement depuis les années 2000 (en 2010, plus de la moitié des ménages français déclaraient avoir acheté un produit équitable).

- Depuis le début des années 2000, les grandes firmes multinationales ont de plus en plus tendance à intégrer les consommateurs pauvres, situés « en bas de la pyramide urbaine » à leur modèle économique et productif ; à l’origine, cette stratégie était conçue pour les économies et les classes moyennes des pays émergents ; elle tend à se propager dans les sociétés développées, le marché de la pauvreté y progressant ; le marché de la pauvreté à de l’avenir, alors que le segment des « riches » est par définition étroit et limité.

Toutefois, regarder le monde à travers les lunettes de l’économie inclusive, implique de faire évoluer les modèles économiques et les politiques traditionnelles peu efficaces, l’enjeu étant de réconcilier efficacité économique et utilité sociale. De vraies opportunités de création de valeur, à la fois pour l’entreprise et la société, se créeront de cette manière. D’où de nouvelles formes d'entrepreneuriat social qui s’inspirent des théories de l’économie inclusive. La démarche inclusive, située entre un nouveau modèle économique de l’accessibilité et une forme modernisée d’entrepreneuriat social, n’est en ce sens ni simplement philanthropique, ni simplement économique. Elle mêle approche rationnelle de marché et lutte contre la pauvreté.

L’économie circulaire : Le principe C2C définit un mode circulaire de conception de l’objet. L’application d’un principe d’éco-conception à l’ensemble de la chaîne productive, opère de deux manières :

* Les matériaux sont dès l’origine prévus pour retourner dans le cycle naturel.
* Les produits manufacturés sont conçus pour être reconditionnés et recyclés en fin de vie, de manière à être réutilisés et pouvoir vivre ainsi plusieurs vies.

L’enjeu de ce modèle économique circulaire n’est pas tant de produire moins que de produire de façon plus durable. Moins consommateur de matière première, le modèle circulaire présente aussi l’avantage de générer des activités de reconditionnement peu ou pas délocalisables.

« C’est la façon dont l’administration fait appel à des conseils extérieurs qui peut soulever de légitimes interrogations, révélant certaines faiblesses dans l’organisation du travail de l’administration et la mobilisation de ses propres expertises, notamment dans un cadre interministériel. »

*« Le recours par l’état aux conseils extérieurs, communication à la commission des finances du Sénat****»*** *Cour des Comptes, novembre*

*La Cour des comptes a examiné, à la demande de la commission des finances du Sénat, les conditions dans lesquelles l’État a recours à des conseils extérieurs, c’est-à-dire les personnes, qu’elles soient privées ou publiques, délivrant des prestations intellectuelles dans lesquelles la part de « conseil » est supérieure à celle de « service ».*

Ces prestations de conseil étant par nature très diverses, la Cour les a ordonnées, pour les besoins de l’enquête en cinq catégories :

- l’aide à la décision, qui comprend le conseil en stratégie, les travaux d’audit et d’évaluation à forte valeur ajoutée ;

- l’accompagnement de projets qui regroupe l’assistance à la maîtrise d’ouvrage de projets de transformation, les missions de réorganisation de structures et de processus et l’accompagnement du changement ;

- l’expertise dans un domaine spécifique, qu’il s’agisse en particulier du droit (conseil juridique), de la finance (conseil financier) ou de toute autre matière ;

- l’influence, à savoir, principalement, le conseil stratégique en communication et le travail d’influence ;

- la gestion des ressources humaines, par exemple

Les données transmises par les ministères, conduisent à estimer les dépenses de conseil extérieur à au moins 150M€ en moyenne par an entre 2011 et 2013. Quatre périmètres ministériels, l’économie et les finances, la défense, les services du Premier ministre et l’écologie, du fait des missions qu’ils exercent ou d’une ouverture « culturelle » plus importante vers le secteur privé, concentrent plus des trois quarts de la dépense entre 2011 et 2013.

Ce type de recours a connu une progression importante sur la période, particulièrement entre 2007 et 2010 (+ 110 %), en raison notamment du lancement de la révision générale des politiques publiques (RGPP), et d’une politique volontariste de recours à des cabinets extérieurs.

Selon les données de la fédération européenne des associations de conseils en organisation (FEACO), qui synthétise les données des fédérations nationales, la France recourt de façon plus modérée aux

conseils en organisation que les autres pays européens ; en 2011, les administrations publiques françaises dépensaient quatre fois moins (1,1 Md€) en conseil en organisation que leurs homologues britanniques (4,4 Md€) et près de trois fois moins que les administrations publiques allemandes (2,8 M€). La part du secteur public dans le chiffre d’affaires de ces cabinets se situait en dessous de la moyenne des pays considérés (20%) ; en France, elle représentait 13% de leur chiffre d’affaires contre 22 % au Royaume-Uni, 17% en Espagne, soit un niveau proche de l’Italie (12,5%) et supérieur à celui de l’Allemagne (9,4%).

Ces dépenses sont relativement concentrées sur un nombre limité de prestataires, les dix premiers cabinets de conseil représentant plus de 40 % du volume total de facturation entre 2011 et 2013.

Les constats :

1 Malgré leur caractère stratégique, les dépenses de conseil extérieur ne font pas l’objet d’un suivi particulier, ce qui rend leur estimation délicate

2 Répondant à des besoins multiples aux justifications inégalement pertinentes, le recours à des conseils extérieurs procède parfois, en l’absence de réflexion préalable sur son opportunité et de doctrine transversale, d’une logique de recours au « cas par cas » ; l’administration ne mobilise pas suffisamment, faute d’outils adaptés, les nombreuses compétences dont elle dispose en son sein.

3 l’administration n’a pas développé de savoir-faire spécifique en matière d’achat de prestations intellectuelles ; toutefois l’analyse des conditions tarifaires d’une sélection d’opérations n’a pas montré de défaillance majeure dans la maîtrise de la tarification des prestations

4 Des marges de progrès existent également pour sensibiliser à la fois les prestataires et les commanditaires aux questions de déontologie et de prévention des conflits d’intérêts

5 Une fois engagée, l’action des consultants n’est pas suffisamment encadrée par l’administration. 6 L’impact final des interventions des conseils extérieurs est très rarement évalué, faute de définition ex ante d’indicateurs de résultat, de l’existence d’outils de suivi des prestations (rapports d’étape, tableaux de bord, etc.) et d’une procédure formalisée et systématique d’évaluation des prestations au moment de leur livraison ou quelque temps après. La Cour a relevé dans son enquête quelques exemples de missions ayant produit des résultats insuffisants, conséquence le plus souvent d’une mauvaise compréhension de l’objectif de la mission par les consultants ou de l’inadéquation des équipes mises à disposition. D’autres facteurs indépendants de la qualité des prestataires peuvent affecter l’efficacité des missions de conseil, comme par exemple des réorientations ou des arbitrages contradictoires en cours de mission ou l’urgence de la commande et la brièveté des délais impartis.

7 Le transfert de compétences au bénéfice des équipes internes de l’administration : ce processus est rarement organisé et mis en œuvre, faute d’avoir été prévu ab initio dans le marché de la prestation.

8 Les services de l’État ne disposent pas de procédures ou d’outils intelligents de « capitalisation » (bases de données) permettant de garder mémoire des travaux fournis par des conseils extérieurs, dont certains pourraient être réutilisés par d’autres administrations. La forte présence des consultants dans certaines administrations, jointe à une rotation rapide de l’encadrement, fait peser un risque de perte de mémoire portant sur certaines missions centrales de l’État.

L’emploi, le marché du travail

En 2012, dans le secteur privé et les entreprises publiques, la rémunération brute mensuelle moyenne des salariés en équivalent-temps plein s’est élevée à 2 874€ et le salaire moyen net de tous prélèvements sociaux à 2 157€ ; les TPE affichent des salaires plus modestes (2 353€), mais avec moins de dispersion entre les salaires les plus élevés et les plus faibles, et moins d’écart entre les salaires des femmes et des hommes.

*« Les salaires par secteur et par branche professionnelle en 2012****:*** *baisse en euros constants dans la construction et le tertiaire », Dares analyses N°8, janvier*

Le salaire brut mensuel est d’autant plus élevé que l’entreprise est grande : il s’échelonne de 1 798€ en moyenne dans les entreprises de moins de 10 salariés à 2 403€ dans celles de 500 salariés ou plus ; la faiblesse relative du salaire net moyen en EQTP dans les TPE s’explique en partie par les caractéristiques des emplois dans ces entreprises (salariés plus jeunes, travaillant plus souvent dans des secteurs moins rémunérateurs et occupant plus souvent des positions d’ouvriers et d’employés).

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| En 2 012,  Salaire EQTP en € | Rémunération brute | | Rémunération nette | | | Dispersion des salaires nets | | |
| Montant mensuel | Evol sur  un an | Montant mensuel | Evol sur un an | Ecart homme femme | D1 | D5 | D9 |
| Moins de 10 salariés | 2 353 | 2 0 | 1 798 | 1,4 | -14,4 | 1 110 | 1 502 | 2 678 |
| De 10 à 19 salariés | 2 613 | 1 5 | 1 988 | 1,0 | -16,1 | 1 164 | 1 642 | 3 023 |
| De 20 à 49 salariés | 2 713 | 1,8 | 2 053 | 1,3 | -19,6 | 1174 | 1 664 | 3 185 |
| De 50 à 99 salariés | 2 789 | 1,5 | 2 096 | 1,2 | -22,8 | 1 179 | 1 674 | 3 303 |
| De 100 à 249 salariés | 2 944 | 1,4 | 2 194 | 1,2 | -21,3 | 1 212 | 1 749 | 3 463 |
| De 250 à 499 salariés | 3 055 | 1,9 | 2 266 | 1,9 | -21,1 | 1 225 | 1 819 | 3 593 |
| 500 salariés et plus | 3 230 | 2,1 | 2 403 | 1,9 | -20,0 | 1 264 | 1 963 | 3 896 |
| ensemble | 2 874 | 1,8 | 2 157 | 1,6 | -19,2 | 1 184 | 1 733 | 3 460 |

La dispersion des salaires, mesurée par le ratio entre le 9e et le 1er décile (D9/D1), croît également avec la taille de l’entreprise : en 2012, ce ratio s’est établi à 2,4 pour les TPE, contre 3,1 pour les entreprises de 500 salariés ou plus.

L’écart entre les salaires nets mensuels en EQTP des femmes et des hommes varie également selon la taille des entreprises : il varie de -14,4% dans les TPE à -22,8% dans les entreprises de 50 à 99 salariés et de -20% dans les tranches supérieures

Les cadres et chefs d’entreprise salariés ont une rémunération nette 1,8 fois plus élevée que les professions intermédiaires et 2,5 fois plus que les employés/ouvriers :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| En 2 012,  Salaire EQTP en € | Rémunération brute | | Rémunération nette | | |
| Montant mensuel | Evol sur un an  En € constants | Montant mensuel | Evol sur un an | Ecart en % salaire femme/homme |
| Cadre et chef d’entreprise salarié | 5 420 | 1,1 | 4 013 | 1,0 | -21,3 |
| Profession intermédiaire | 2 953 | 1,1 | 2 208 | 0,7 | -13,4 |
| Employé | 2 088 | 1,7 | 1 575 | 1,3 | -8,6 |
| Ouvrier | 2 169 | 1,7 | 1 653 | 1,4 | -16,8 |
| Ensemble | 2 874 | 1,8 | 2 157 | 1,6 | -19,2 |

Les activités les plus rémunératrices se situent dans la finance, les services aux entreprises, l’immobilier et nettement moins dans les HCR, les services aux particuliers, les soutiens administratifs aux entreprises (dont intérim), l’action sociale :

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Au 31 12 2012 | Finances  assurances | Information  Communi-  cation | Recherche  Dévelop-  pement | Activités juridiques,  Compta, gestion, contrôle | Activités  scientifiques  techniques | industrie | Immobilier | Arts, spectacles, récréatifs |
| Effectifs salariés | 821 000 | 677 000 | 90 900 | 903 600 | 180 800 | 3 118 000 | 228 300 | 231 700 |
| Répartition des salariés |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Salaire brut moyen | 4 430 | 4 105 | 4 530 | 3 961 | 3 285 | 3 160 | 2 954 | 2 893 |
| Salaire net moyen | 3 215 | 3 074 | 3 323 | 2 940 | 2 460 | 2 342 | 2 219 | 2 247 |
| Dispersion D9/D1 | 3,4 | 3,2 | 3,2 | 3,5 | 3,5 | 2,9 | 2,8 | 3,0 |
| Ecart femme-homme | -39,5 | -17,2 | -21,5 | -31,1 | -22,4 | -17,3 | -21,6 | -30,7 |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Au 31 12 2012  suite | Transports | Enseigne  ment | Commerce | Santé | Construc-  tion | Autres services  particuliers | Soutien admnist  entreprises | HCR | Action  sociale |
| Effectifs salariés | 1 320 900 | 282 800 | 2 955 200 | 522 200 | 1 380 600 | 471 700 | 1 666 500 | 872 800 | 1 025 400 |
| Répartition des salariés |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Salaire brut moyen | 2 761 | 2 643 | 2 622 | 2619 | 2 606 | 2 274 | 2 126 | 2080 | 2 000 |
| Salaire net moyen | 2 140 | 1 995 | 1 967 | 1 979 | 1 969 | 1 770 | 1 633 | 1 587 | 1 511 |
| Dispersion D9/D1 | 2,3 | 2,8 | 2,6 | 2,3 | 2,4 | 2,4 | 2,1 | 1,9 | 2,4 |
| Ecart femme-homme | -7,3 | -21,9 | -21,7 | -20,2 | -1,5 | -21,0 | -6,7 | -12,4 | -5,0 |

La formation, les jeunes

Les 16-29 ans jugent leur système éducatif : bien pour la transmission des savoirs, moins bien pour l’encouragement à l’autonomie, la créativité et l’initiative ; moins bien aussi pour la préparation à la vie active, dont celle à la vie professionnelle

*« Les 16-29 ans jugent le système éducatif», Agefa PME et Opinion Way, pour le CESE, mars*

*Enquête réalisée auprès d’un échantillon représentatif de 800 jeunes de 16 à 29 ans (étudiants, jeunes en emploi ou en contrat pro., en alternance ou demandeurs d’emploi) inscrits à la communauté en ligne AGEFA*, *interrogé en ligne sur système CAWI directement via la plateforme* *online AGEFA-PME du 02 au 13 mars 2015.*

Si 62% jugent le lycée pro/apprentissage satisfaisant quant à l’enseignement proposé, ils ne sont plus que 55% pour l’enseignement supérieur, 51% pour le collège et 50% pour le lycée général.

Si 62% jugent l’enseignement de qualité, permettant à tous les jeunes d’accéder à un niveau de qualification minimal, 81% pensent que le système éducatif n’est pas proche de l’entreprise ou du monde du travail, 66% qu’il ne les prépare pas à leur vie d’adulte, n’est pas adapté à la société ou ne les prépare pas à résoudre des problèmes.

73% pensent que le système éducatif ne prend pas en compte leurs talents et compétences ; 66% qu’il ne permet pas d’accéder à un niveau d’excellence.

Le système éducatif est efficace pour sa principale mission qui est la transmission des savoirs (dont la conduite à l’excellence), le développement de l’esprit critique, et l’apprentissage de la citoyenneté, mais il l’est moins en ce qui concerne l’encouragement à l’autonomie, à la créativité et à l’esprit d’initiative, ou la préparation à un métier et l’intégration dans le monde du travail :

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| % | Transmission  Des savoirs | Encouragement  Autonomie  Créativité, initiative | Préparation  A un  métier | Intégration  Au monde  Du travail | Développe  -ment  esprit critique | Apprentissage  citoyenneté | Amener à  L’excellence |
| Grandes missions | 53 | 50 | 41 | 39 | 30 | 27 | 23 |
| Efficacité | 63 | 40 | 32 | 29 | 44 | 42 | 42 |
| Améliorer en priorité | 36 | 52 | 41 | 51 | 27 | 32 | 27 |

Ils leur semblent qu’il faille d’abord améliorer l’encouragement à l’autonomie, à la créativité et à l’initiative puis l’intégration dans le monde du travail (dont la préparation à un métier).

Pour améliorer en priorité le format des enseignements, il y aurait d’abord lieu pour 73% de favoriser le travail en groupe autour de projets collectifs, mais aussi pour 66% de mettre en avant l'apprentissage individuel et donner des travaux personnels et plus individualisés.

49% proposent de réduire la durée des cours, et 37% de développer le numérique, l'e-learning, la formation à distance.

Les écoles de management s’impliquent dans La création de valeur par l’innovation, l’émergence et le développement de l’entrepreneuriat, la culture et l’organisation de l’entreprise

*« La compétitivité de la France, présent et futur  la contribution des Ecoles de Management par l’innovation, l’entrepreneuriat et la culture » Livre blanc de la FNEGE, février*

*Le Livre Blanc, que les Ecoles de Management ont élaboré pour le compte de la FNEGE, met l’accent très prioritairement sur l’innovation comme source de la compétitivité des entreprises et s’attache à démontrer que, en tant qu’institutions d’enseignement supérieur du management, elles apportent une contribution majeure.*

Quelques chiffres :

18,4% des étudiants du supérieur sont inscrits dans une formation à la gestion (en progression depuis 6 ans).

Plus de 4 000 enseignants-chercheurs en sciences de gestion ; la croissance des effectifs d’enseignants-chercheurs en gestion a été très importante en 1999-2010 (64%), une des plus fortes de l’ensemble des sections du CNU, si bien qu’en dix ans, le nombre d’enseignants-chercheurs en gestion est désormais supérieur à celui de l’économie.

Une moyenne de 350 thèses par an en gestion.

23 Associations Scientifiques en Sciences de Gestion Plus de 80 Ecoles de Management dans le Réseau FNEGE (32 IAE du Réseau IAE France, 40 Ecoles de Commerce du Chapitre Management de la Conférence des Grandes Ecoles, Université Paris Dauphine, ainsi que des UFR qui enseignent la gestion comme discipline principale).

Le Livre Blanc examine trois piliers déterminants de la compétitivité, qui sont pris en compte par les écoles de management :

• La création de valeur par l’innovation et le transfert réussi des idées vers les marchés, c’est-à-dire la capacité à transformer une invention en produit ou service de qualité. L’innovation se doit d’être adoptée par son marché, d’être intégrée dans des usages ou d’en créer de nouveaux. Aujourd’hui, de nouvelles approches, telles que l’ethnographie, l’analyse des big data, la co-création avec les clients, le design thinking, remettent l’utilisateur au cœur du processus d’innovation ; la mise en œuvre de ces approches repose en partie sur des expertises techniques, voire informatiques dans le cas de l’analyse des données numériques non structurées ; ajoutons de nouvelles formes organisationnelles, telles que l’open innovation ou le crowdsourcing, qui participent d’un travail collectif. Enfin pour réussir, une innovation exige également de construire un business model et un écosystème pertinents, pour se différencier des concurrents

• L’entrepreneuriat et les start-up comme sources de redynamisation de l’économie et du développement territorial.

D’une part, l’Insee souligne la part de plus en plus importante des diplômés de l’enseignement supérieur dans la création d’entreprise (43% en 2010) et associe le niveau de diplôme à la survie de l’entreprise (une entreprise créée par un diplômé d’un troisième cycle a deux fois plus de chances d’être pérenne que celle d’un non diplômé).

Par ailleurs, former à l’entrepreneuriat, c’est un écosystème plus qu’un diplôme exigeant une formation pragmatique, pluridisciplinaire ancrée dans un dispositif d’accompagnement pertinent pour le soutenir.

Cette partie souligne l’impact significatif des EM sur la sensibilisation et la formation des étudiants, l’accompagnement des entrepreneurs et le rôle des EM au sein des pôles de compétitivité locaux ou de toutes autres structures telles que les incubateurs ou les accélérateurs de croissance.

• Enfin, la culture et l’organisation d’entreprise, est un des leviers intangibles pour la compétitivité des entreprises. Les mutations que vivent les organisations sont de plus en plus systémiques, permanentes, multidimensionnelles ; la question de leur anticipation est au cœur des débats ; pour autant, l’anticipation demeure difficile à mettre en œuvre.

Si la culture se définit notamment par le partage au sein d’une population donnée, l’entreprise doit participer à cette pédagogie du partage en s’appuyant sur les vécus des salariés, conduisant à des modes de structuration internes et externes, à une gouvernance appropriée.

Mais on ne peut entreprendre qu’avec foi en l’avenir, avec le souci et la motivation du projet, qu’avec l’attente raisonnée d’un futur meilleur.

Les écoles de management ont un rôle incontournable dans le ré enchantement des acteurs de l’entreprise ; ce ré-enchantement repose sur la formation d’individus confiants, ouverts sur le monde, et capables d’initier et de porter des projets différenciants, prenant en compte les éléments organisationnels propices à l’innovation et à la compétitivité ; les déterminants organisationnels sont en effet des facteurs influençant la compétitivité des entreprises et la performance des nouveaux produits, services, procédés ou modèles économiques.